



UNIL | Université de Lausanne

IDHEAP

Institut de hautes études
en administration publique

L'accès des familles migrantes défavorisées à l'accueil collectif préscolaire : Où et comment investir ?

Etude réalisée pour le
Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme
(BCI), Canton de Vaud

Giuliano Bonoli, Cyrielle Champion

IDHEAP - Institut de hautes études en administration publique
Université de Lausanne
Bâtiment IDHEAP
CH-1015 Lausanne

Table des matières

Liste des tableaux.....	3
Liste des graphiques	3
Liste des abréviations	3
Remerciements	4
Résumé.....	5
1. Introduction	7
2. Le système vaudois d'accueil et d'encouragement préscolaire	10
2.1. Le système vaudois d'accueil de jour des enfants	10
2.2. Les prestations d'encouragement préscolaire soutenues dans le cadre du PIC.....	14
3. Accès aux structures d'accueil collectif préscolaire selon la nationalité : analyse quantitative...17	17
3.1. Nationalité de l'enfant et mode de garde utilisé	17
3.2. Le rôle du coût facturé aux parents	19
4. L'accès aux crèches du point de vue des familles migrantes	21
4.1. Sélection et recrutement des familles interrogées.....	21
4.2. L'échantillon	24
4.3. Constat de base : Très bonne réputation des structures d'accueil collectif	28
4.4. Le non-recours aux crèches : une décision souvent contrainte... ..	30
4.5. Les facteurs facilitateurs.....	36
4.6. L'accès à l'information.....	37
5. Le rôle des directeurs-trices de crèches	40
5.1. Une grande marge de manœuvre dans l'attribution des places.....	40
5.2. Le souhait de tenir compte du besoin.....	40
5.3. Le rôle de la liste d'attente.....	41
5.4. Egalité d'accès et gestion de la pénurie	42
6. Les déterminants du biais social dans l'accès aux crèches	43
7. Recommandations.....	46
8. Quel rôle pour le BCI ?	48
Bibliographie.....	50
Annexe 1 : Guide d'entretien destiné aux familles	52
Annexe 2 : Entretiens réalisés	54
Annexe 3 : Analyses multivariées	56

Liste des tableaux

Tableau 4.1: Taille des communautés étrangères sélectionnées et nombre d'entretiens réalisés	22
Tableau 4.2: Demandes pour une place en crèche abouties et non-abouties	31

Liste des graphiques

Graphique 3.1: Proportion d'enfants âgés de 0 à 4 ans pris en charge par différents modes de garde pendant au moins 8h/semaine en fonction de la nationalité	18
Graphique 3.2: Probabilité pour un enfant d'une famille à bas revenu (rev. brut inférieur ou égal à 6'000 Frs/mois) d'être dans une crèche au moins 8/semaine en fonction du coût pour les bas revenus.....	19
Graphique 4.1: Types de ménage (N=33)	25
Graphique 4.2: Situation professionnelle des mères (N=33).....	25
Graphique 4.3: Arrivée en Suisse (VD) de la mère (N=33).....	25
Graphique 4.4: Modes de garde extrafamiliaux régulièrement utilisés (N=33).....	26

Liste des abréviations

AMIFA	Structure de coordination qui gère L'Accueil en Milieu Familial
BCI	Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme
CSR	Centre social régional
ES	Ecole Supérieure
EVAM	Etablissement vaudois pour l'accueil des migrants
FAJE	Fondation pour l'accueil de jour des enfants
HES	Haute Ecole Spécialisée
LAJE	Loi sur l'accueil de jour des enfants
OAJE	Office de l'accueil de jour des enfants
OCDE	Organisation pour la coopération et le développement économique
PIC	Programme d'intégration cantonal
RLAJE	Règlement d'application de la loi du 20 juin 2006 sur l'accueil de jour des enfants
SASH	Service des assurances sociales et de l'hébergement
SPAS	Service de prévoyance et d'aides sociales
SPJ	Service de protection de la jeunesse

Remerciements

Cette étude a bénéficié de l'apport de nombreuses personnes que nous tenons ici à remercier chaleureusement. Il s'agit tout d'abord de Mme Doris Cohen-Dumani présidente de la FAJE, qui a donné son accord pour la réutilisation des données de l'enquête menée en 2012 sur l'accueil de jour des enfants dans le canton de Vaud. Nos remerciements vont également à Mme Lynn Mackenzie-Oth, secrétaire générale de la FAJE qui a répondu à nos nombreuses demandes tout au long de l'étude. Les analyses quantitatives ont été pour une grande partie réalisées par M. Aurélien Abrassart. Un grand merci à lui d'avoir prêté son énorme expérience des statistiques et des politiques de la petite enfance au service de cette étude. Ensuite, nous tenons aussi à remercier vivement Mmes Maria Castro, Fitore Daka et Lynn Ojalvo pour la réalisation, dans un temps très restreint et avec beaucoup d'engagement, des entretiens dans leur langue maternelle avec les familles migrantes. Notre gratitude va également aux parents qui ont accepté de partager avec nous leur expérience de l'accueil de jour. Finalement, un grand merci à M. Julien Bourgnon et Mme Amina Benkais Benbrahim, du BCI, pour leur accompagnement avisé tout au long de cette recherche. Nous ne pouvons qu'espérer que ce rapport est à la hauteur de la qualité de la collaboration que nous avons développée depuis le début de ce projet.

Résumé

Cette étude, mandatée par le Bureau cantonal pour l'intégration des migrants et la prévention du racisme (BCI), a pour objectif d'identifier les facteurs responsables d'une sous-représentation d'enfants de certaines nationalités parmi les usagers des structures collectives d'accueil préscolaire (crèches). Pour le canton de Vaud, une récente étude réalisée en 2013 pour le compte de la FAJE (Fondation pour l'accueil de jour des enfants) avait mis en évidence l'existence d'un biais social dans l'accès aux services de garde collectifs. Ces services bénéficient principalement aux enfants issus des classes moyennes et supérieures, alors que les enfants vivant dans des ménages à bas revenu et issus d'une migration peu qualifiée ont une probabilité nettement moins élevée d'être pris en charge dans une crèche. Ce biais social dans l'accès aux structures collectives d'accueil préscolaire n'est pas typique du Canton de Vaud, mais concerne l'ensemble des cantons suisses et plusieurs de nos voisins européens.

Pour comprendre les raisons de la sous-représentation de certaines familles migrantes parmi les usagers des structures d'accueil collectives vaudoises, ce travail a combiné une analyse quantitative et une enquête qualitative auprès de 33 familles migrantes originaires du Portugal, de Turquie, du Kosovo, d'Albanie, et d'Afrique subsaharienne. Finalement, quelques entretiens avec des directrices de crèches de la région lausannoise sont venus compléter cette étude.

Il ressort des analyses que la sous-représentation d'enfants issus de familles migrantes défavorisées peut s'expliquer par trois facteurs, qui agissent comme autant de sources de dissuasion auprès des familles migrantes.

Premièrement, tant l'analyse quantitative que les entretiens avec les familles migrantes indiquent que le coût des structures collectives s'avère dissuasif pour beaucoup de familles. L'analyse quantitative montre que les familles à faible revenu accèdent plus facilement aux crèches dans les réseaux qui pratiquent des tarifs plus bas à leur encontre. Parmi les parents interrogés qui n'utilisent pas ce mode de garde, une majorité mentionne le coût élevé comme un obstacle. Par ailleurs, au sein de la minorité de parents recourant aux crèches, beaucoup se voient contraints à une utilisation à faible intensité, à raison de quelques demi-journées par semaine, pour des raisons de coûts. Il apparaît donc que la structure tarifaire des crèches subventionnées, même si elle avantage les bas revenus, ne permet pas de surmonter les biais d'accès.

Deuxièmement, à la situation actuelle de pénurie de places de crèche correspond de longs délais d'attente et une certaine opacité quant aux critères d'attribution et à leur application. Cet état de fait constitue un obstacle majeur pour les mères en emploi obligées de trouver une solution de garde rapidement. Il peut également conduire à des pratiques de sélection privilégiant les parents les plus à même de s'orienter dans le mode de fonctionnement des administrations publiques en Suisse, et de démontrer leurs besoins. Sur ce point, l'étude auprès des familles montre que si la non-maîtrise du français occasionne des difficultés supplémentaires, elle ne représente pas non plus un obstacle insurmontable à l'initiation de démarches d'inscription.

Troisièmement, les résultats montrent que la sous-utilisation des crèches par les enfants issus des nationalités étudiées pourrait aussi s'expliquer par certaines spécificités de l'insertion

professionnelle des femmes migrantes. Ceci concerne typiquement la surreprésentation de cette population dans des emplois exigeant des horaires de travail irréguliers (p.ex. le soir, ou variable de semaine en semaine). Or, les horaires de travail atypiques s'avèrent particulièrement incompatibles avec une prise en charge régulière dans les crèches.

Peu d'éléments par contre suggèrent que les crèches soient intentionnellement évitées par des familles migrantes pour des raisons culturelles. Au contraire, les crèches vaudoises jouissent d'une très bonne image auprès des familles rencontrées. Dans ce cadre, pour les parents migrants sensibles à l'intégration sociale et scolaire de leurs enfants, les structures collectives de socialisation tels les jardins d'enfants ou halte-jeux offrent une prise en charge de qualité plus accessible financièrement. Toutefois, de par leurs contraintes en termes d'horaires et d'âge admis, ces structures ne sauraient offrir une solution de garde adéquate aux mères en emploi.

Au vu de ces différents éléments, la situation actuelle est non-satisfaisante. En effet, sont exclus des structures de garde collectives des enfants issus d'une migration peu qualifiée qui pourraient bénéficier énormément d'une prise en charge en âge préscolaire. Ce constat milite pour une poursuite affirmée de la politique d'expansion du nombre de places disponibles par l'ensemble des acteurs responsables de la politique de la petite enfance dans le canton de Vaud. En même temps, nous adressons au BCI un certain nombre de recommandations plus ponctuelles qui devraient permettre de réduire les biais d'accès observés. Ces recommandations plaident pour un rôle de coordination et de soutien à des projets pilotes actifs de la part du BCI.

1. Introduction

Des études récentes sur l'accès aux structures d'accueil extrafamilial ont mis en évidence l'existence d'un biais social dans l'accès à ce service. Globalement, dans la plupart des pays européens, les structures d'accueil collectif, à savoir les crèches, sont fréquentées principalement par des enfants issus des classes moyennes et supérieures. Par contre, les enfants vivant dans des ménages à bas revenu, qui ont des parents peu qualifiés, issus de la migration, ont une probabilité nettement moins élevée d'être pris en charge dans une crèche. Des résultats allant dans ce sens ont été trouvés dans des contextes différents tels que la Belgique (Van Lanker & Ghysels 2012) ; l'Allemagne (Felfe et Lalive 2012) ; la Suisse (Schlanser 2011) ; le canton de Vaud (Bonoli et Vuille 2013) et dans la plupart des pays de l'OCDE (OCDE 2011 : 144). Le biais social semble disparaître seulement dans les pays où l'offre est très développée et qui ne connaissent pas de problème de pénurie de places d'accueil dans des crèches, tels que la Suède (Van Lanker & Ghysels 2012).

L'existence de ce biais social est très problématique, et ceci pour des raisons qui vont au-delà de la question de l'équité. En effet, plusieurs études ont mis en évidence l'impact bénéfique qu'a le passage en crèche pour des enfants issus de milieux défavorisés. Cet impact positif est visible par exemple dans les résultats scolaires (Heckmann 2006 ; Esping-Andersen 2009 ; Magnuson et al 2007 ; Felfe, Lalive 2012). Ces études suggèrent que l'effet positif en termes de résultats scolaires est probablement très important pour des enfants issus de la migration. En effet, l'apprentissage de la langue et des codes comportementaux locaux permettent une meilleure intégration à l'école.

L'accès à des structures d'accueil de qualité peut aussi avoir d'autres effets bénéfiques pour des publics désavantagés. En effet, le manque d'une solution de garde constitue souvent un obstacle important à une participation plus conséquente au marché du travail et donc à des revenus plus élevés. Dans ce sens, un accès facilité à des structures d'accueil peut contribuer à faire diminuer la pauvreté des familles. Plusieurs études ont d'ailleurs démontré l'existence d'un lien assez fort entre le volume de travail effectué dans un ménage à sa capacité à échapper à la pauvreté (cf. p.ex. OCDE 2008 : 136).

De manière générale, l'accès à des structures d'accueil extrafamilial de qualité semble une composante essentielle dans une politique d'intégration prometteuse. Il permet de faire face à de nombreux problèmes tels que le désavantage scolaire des enfants issus de la migration, les difficultés à s'insérer dans le marché du travail que rencontrent les familles migrantes et le risque de pauvreté. L'accès aux offres d'encouragement précoce constitue d'ailleurs l'un des huit domaines d'action spécifiques au centre des Programme d'intégration cantonaux (PIC) établis entre Confédération et cantons pour 2014-2017 (cf. brochure du canton de Vaud 2014, SEM 2014)

Sur la base de ce qui précède, et dans le cadre du Programme d'intégration cantonal (PIC) du canton de Vaud, le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention (BCI) a mandaté l'IDHEAP de l'Université de Lausanne pour mener une étude interrogeant les causes de ce biais social dans l'accès aux crèches. Ce mandat poursuit un triple objectif : dans un premier temps, il s'agira de poser les bases de réflexion en dressant un état des lieux détaillé de l'utilisation effective des crèches qui est faite par les familles migrantes résidant dans le canton de Vaud. Ce faisant, il s'agira ensuite de comprendre les raisons qui entravent le recours aux crèches pour certaines catégories de familles

migrantes. Pourquoi les enfants issus de milieux défavorisés, avec des parents migrants et peu qualifiés, sont moins souvent pris en charge dans des crèches ? Quels sont les principaux obstacles à une plus forte participation de ces publics ? Voilà les questions principales qui seront abordées dans ce cadre. Finalement, s'appuyant sur les pratiques effectives des parents migrants et les déterminants du (non)-recours aux crèches, ce mandat vise également à identifier des pratiques et interventions de la part du BCI qui pourraient réduire le biais social. Ce dernier aspect sera plus particulièrement traité dans le chapitre final de ce rapport.

Sur la base de la littérature spécialisée, nous pouvons émettre un certain nombre d'hypothèses concernant les facteurs susceptibles d'expliquer cet état de fait, notamment :

1. Des facteurs liés à la **participation au marché du travail**, notamment des mères. Des familles avec un seul revenu sont sous-représentées parmi les usagers des crèches et en même temps surreprésentées parmi les bas revenus. Le biais social serait donc essentiellement dû à des différences en termes de participation au marché du travail. En outre, on pourrait aussi imaginer qu'un horaire de travail atypique (de nuit, irrégulier, sur appel), très présent dans les emplois féminisés et peu qualifiés, puisse aussi représenter un frein au recours régulier à des structures de garde institutionnelles (Martin et al. 2005).
2. Des **facteurs culturels** liés aux traditions et croyances quant au rôle de la femme dans la société et à l'éducation des enfants. Dans certaines sociétés, en effet, il peut être mal vu pour une femme de donner son ou ses enfants à garder pour pouvoir travailler. Il va sans dire que, dans ce cadre aussi, une forte corrélation peut exister entre participation restreinte au marché du travail des mères et recours à une prise en charge des enfants en dehors de la sphère familiale.
3. Un troisième facteur concerne le **coût élevé des crèches** qui peut décourager certaines familles, notamment à revenu modeste, à faire appel à ces services de garde. Le fait que dans le canton de Vaud, toutes choses égales par ailleurs, les familles à faible revenu recourent plus souvent aux crèches dans les villes que dans les régions rurales pourrait indiquer une influence non-négligeable de la tarification des crèches sur leur utilisation. En effet, il apparaît que la structure tarifaire des crèches est légèrement plus favorable aux bas revenus dans les villes (Bonoli et Vuille 2013)
4. Un quatrième facteur qu'il s'agira de tester concerne la **difficulté administrative** d'accès aux crèches dans un contexte de pénurie de l'offre. On peut en effet imaginer que dans le contexte actuel de pénurie de places de crèches qui frappe le canton de Vaud et les autres cantons suisses, l'obtention d'une place de crèche soit aussi dépendante en grande partie de la ténacité et capacité des parents à maîtriser et naviguer dans le système bureaucratique. Dans ce contexte, les chances d'obtenir une place de crèche peuvent être drastiquement restreintes pour les parents qui ne possèdent une connaissance administrative et des compétences linguistiques suffisantes pour rappeler les responsables et appuyer leur demande au-delà du simple dépôt du formulaire.
5. Finalement, un cinquième facteur qui peut jouer un rôle dans la sous-utilisation des crèches a trait à la **politique de sélection plus ou moins formelle pratiquée par les crèches**. Il se peut,

par exemple, que de manière consciente ou non, des critères informels qui pénalisent certaines familles migrantes soient appliqués, liés notamment à des considérations financières et privilégiant les familles aux revenus les plus élevés. S'il ne les favorise pas, le contexte actuel de pénurie de places de crèche que vit le canton de Vaud rend du moins l'existence de tels critères de sélection implicites possible.

Nous considérons ces cinq ensembles de facteurs comme autant d'hypothèses susceptibles de rendre compte du biais social observé dans l'accès aux crèches, dans le canton de Vaud et ailleurs. Pour tester ces différentes hypothèses, nous avons fait appel à une combinaison de méthodes quantitatives et qualitatives et au croisement d'informations provenant de différents acteurs. Ainsi, les résultats de ce rapport se fondent sur un sondage mené par StatVD auprès de 1900 familles vaudoises¹, un corpus de plus de 30 entretiens conduits auprès de familles migrantes originaires de quatre communautés comptant parmi les plus importantes sur le canton de Vaud (Portugal, Kosovo-Albanie, Turquie et Afrique subsaharienne), ainsi que quelques entretiens avec des directeurs de structures d'accueil collectif de jour. Cette manière de procéder nous permet ainsi d'aboutir à des réponses relativement robustes quant aux déterminants du biais social dans le recours aux crèches. Celles-ci nous serviront ensuite de base pour nos recommandations.

¹ Le sondage a été mandaté par la Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants (FAJE), qui nous a autorisés à utiliser les données récoltées dans le cadre de cette étude.

2. Le système vaudois d'accueil et d'encouragement préscolaire

Ce chapitre présente tout d'abord le système vaudois d'accueil de jour des enfants tel que mis en place avec l'introduction de la loi éponyme en 2007. Il recense ensuite les prestations spécifiques d'encouragement préscolaire pour les familles migrantes soutenues par le BCI. Depuis 2014, ces prestations sont mises en œuvre dans le cadre du domaine 'Encouragement Précoce' du Programme d'intégration cantonal (PIC) vaudois. Dans le canton de Vaud, ces deux systèmes forment le cadre institutionnel structurant l'accueil des enfants en âge préscolaire issus de familles migrantes défavorisées.

2.1. Le système vaudois d'accueil de jour des enfants

Depuis 2007, le canton de Vaud dispose d'une loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE). Cette loi prévoit que l'accueil de jour soit organisé par des réseaux de communes, chapeautés par une **Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE)**. Celle-ci est responsable entre autres de la reconnaissance des réseaux, de la distribution des subventions cantonales mais aussi de « coordonner et de favoriser le développement de l'offre en matière d'accueil de jour » (LAJE, art. 41, al. c). Les réseaux peuvent offrir différents types d'accueil, par exemple l'accueil collectif préscolaire (crèches), parascolaire et l'accueil familial de jour (mamans de jour).

Actuellement (mars 2015), il existe 29 **réseaux régionaux d'accueil de jour** couvrant pratiquement la totalité du territoire du Canton. Ceux-ci disposent d'une grande autonomie dans la gestion des services d'accueil. Ils sont responsables de planifier l'offre et de déterminer la responsabilité pour le financement non couvert par les subventions FAJE. En effet, ces dernières couvrent seulement env. 15% des coûts effectifs, les 85% restant devant être partagées entre les communes et les parents.

Au niveau cantonal, l'**Office d'accueil de jour des enfants (OAJE)** est chargé de l'autorisation et de la surveillance des différents types d'accueil extrafamilial de jour². En matière d'accueil collectif en institution, il assure l'évaluation des conditions d'accueil ainsi que la surveillance régulière des institutions³. Pour ce faire, il se base sur le cadre légal fédéral et cantonal en vigueur, ainsi que les directives pour l'accueil de jour des enfants édictées par le Service de la protection de la jeunesse (SPJ) du canton de Vaud. Finalement, il veille à la cohérence cantonale en matière d'accueil familial et représente l'Etat au sein du Conseil de fondation de la FAJE (Etat de Vaud 2013 : section 28.3)

Les types d'accueil extrafamilial⁴

Dans le canton de Vaud, l'accueil de jour des enfants en âge préscolaire regroupe plusieurs formes d'accueil.

Au niveau institutionnel, on peut d'abord distinguer entre **l'accueil collectif de jour**, organisé dans des structures institutionnelles et assuré par du personnel qualifié, et **l'accueil familial de jour** assuré

² La compétence en matière d'autorisation et de surveillance de l'accueil familial de jour est toutefois déléguée aux communes et associations de communes.

³ <http://www.vd.ch/themes/vie-privee/enfance-et-jeunesse/accueil-collectif-de-jour/> (consulté le 06.02.2015).

⁴ Dans ce rapport, le qualificatif extrafamilial renvoie aux formes de garde en dehors de la famille immédiate constituée du-des parent-s et du-des enfant-s.

par des "accueillant/-e en milieu familial" (plus communément référées comme mamans de jour) dans leur foyer à la journée. La Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) régule aussi bien l'accueil collectif de jour que l'accueil familial de jour.

La notion d'accueil collectif de jour fait prioritairement référence aux **crèches**, institutions accueillant des enfants dès la fin du congé maternité jusqu'à l'entrée à l'école obligatoire suivant des horaires précis (3^e année HARMOS), et offrant une prise en charge professionnalisée et collective contribuant à la socialisation de l'enfant. Ce sont précisément ces structures institutionnelles d'accueil collectif qui sont au centre de cette étude.

Toutefois, la notion d'accueil collectif de jour renvoie aussi aux **jardins d'enfants et autres structures d'urgence** (telles les halte-jeux sur la commune de Lausanne). A la différence des crèches, ces dernières structures de garde ont la particularité de pratiquer des horaires restreints, et de ne pas offrir de repas de midi, par exemple. Comme leurs noms l'indiquent, les halte-jeux et autres structures d'accueil d'urgence offrent un accueil sporadique et spontané en cas de nécessité. Comme pour les jardins d'enfants, certaines halte-jeux exigent une inscription régulière et un taux de présence d'au minimum 2-3 demi-journées par semaine (<http://www.vaudfamille.ch/>). Pour les parents, le financement est généralement à bas seuil d'accès. Cependant, nombreuses sont ces structures qui accueillent les enfants uniquement à partir de 2-3 ans⁵.

S'agissant de **l'accueil familial de jour**, la législation exige que les personnes qui accueillent des enfants chez elles régulièrement et de manière rémunérée soient autorisées et affiliées à une structure de coordination d'accueil familial de jour. Ces structures de coordination sont organisées sur la base des réseaux régionaux. Elles gèrent les inscriptions, la mise en contact entre parents et accueillant-e-s familial de jour, la perception et redistribution des sources de financement, ainsi que, de manière plus générale, le développement des activités d'accueil familial⁶ (LAJE art.22). Tout comme les structures d'accueil collectif, la part du financement parental de l'accueil familial de jour est fonction des revenus familiaux. Bien que variant selon les réseaux, la tarification pour l'accueil familial est généralement moins élevée que celle pour l'accueil collectif de jour.

En plus de ces modes de garde que l'on peut qualifier d'institutionnels, il faut également mentionner les **modes de garde extrafamiliaux informels**, que l'on peut regrouper en trois grandes catégories : Grands-parents-autres membres de la famille ; voisins-communauté ; et nounou-fille au pair. Contrairement à l'accueil collectif et familial de jour, ces modes de garde extrafamiliaux ne font l'objet d'aucune réglementation légale garantissant un service de garde fiable et régulier (Schlanser 2011).

⁵ Comme nous le verrons dans le chapitre 4, ce deuxième type d'accueil collectif de jour est fréquemment utilisé par les familles migrantes de notre échantillon. C'est pourquoi, dans ce rapport, nous distinguons clairement entre les deux types d'accueil et utilisons le terme de « crèches » pour nous référer aux institutions offrant une solution de garde régulière.

⁶ Les coordinatrices exercent également les tâches d'autorisation et la surveillance de l'accueil familial (LAJE, art. 23). L'autorisation inclut l'âge et le nombre maximal d'enfants que l'accueillant-e est autorisé-e à accueillir simultanément (LAJE Art.8).

La détermination des tarifs

Les réseaux disposent d'une grande autonomie dans la détermination du montant facturé aux parents pour l'utilisation des services de garde. La loi cantonale impose 'uniquement' les contraintes suivantes (LAJE, art.29):

- les tarifs doivent être fonction du revenu des parents (al.1)
- l'accessibilité financière doit être garantie (al. 2)
- le montant maximum ne peut dépasser le coût effectif moyen des prestations au sein du réseau (al. 3).

Une étude mandatée par la FAJE en 2010 avait mis en évidence des écarts très importants dans les politiques tarifaires des différents réseaux. Les différences les plus importantes concernaient les tarifs facturés à des familles à bas revenu. Dans ce cas, le coût d'une même prestation pour une même famille pouvait varier du simple au quadruple entre le réseau le moins cher et le plus coûteux (Bonoli et al 2010). Concrètement, en 2010 une famille avec un revenu brut 97'000 Frs/an, pouvait payer, pour la garde de ses deux enfants pendant 2,5 jours par semaine dans une crèche, un montant compris entre 5'520 frs/an (réseau le moins cher) à 23'800 Frs/an (réseau le plus cher). Depuis, certains réseaux ont modifié leur politique tarifaire, mais les différences restent très importantes (Abrassart, Bonoli 2014).

Le manque de places

Comme ailleurs en Suisse, le canton de Vaud connaît une situation de pénurie de places d'accueil, essentiellement dans le domaine collectif préscolaire (crèches). La demande dépasse clairement l'offre, et donc les réseaux enregistrent les demandes sur des listes d'attente. Dans les réseaux que nous avons pu contacter dans le cadre de cette étude, les enfants en liste d'attente se comptent par centaines. Une étude mandatée par la FAJE en 2013 avait essayé d'estimer la demande non satisfaite en matière d'accueil préscolaire collectif sur la base d'une enquête auprès d'un échantillon de parents (Bonoli, Vuille 2013). L'étude concluait qu'en septembre 2012, il manquait dans le canton de Vaud env. 1300 places de crèches (places à plein temps). Cette même étude s'était également penchée sur la durée de la période passée sur la liste d'attente. Selon cette enquête, environ 40% des enfants avaient obtenu une place au moment où le besoin s'était manifesté. Pour les autres l'attente pouvait être de 1 à 6 mois (28%) ou plus (32%).

Ces différents éléments démontrent très clairement qu'actuellement, l'offre de places d'accueil dans des crèches est insuffisante dans le Canton.

Critères de priorisation pour l'attribution des places

La loi attribue aux réseaux la compétence pour définir des critères de priorité en cas de nombre de places insuffisantes, en « tenant compte notamment du taux d'activité professionnelle des parents, de la situation sociale des familles, des besoins en accueil d'urgence » (LAJE, Art. 31, al. f).

Nous avons pu consulter les critères de priorisation retenus pour un échantillon de réseaux⁷ du Canton. Chaque réseau se base sur une liste un peu différente, mais en général, on retrouve une assez grande homogénéité.

Les critères les plus souvent cités sont :

- Domicile dans une commune membre du réseau
- Membre de la fratrie d'enfants déjà placés
- Famille monoparentale
- Famille dont les deux parents travaillent

Certains réseaux mentionnent aussi les critères suivants :

- Date d'inscription
- Enfants nécessitant un accueil d'urgence
- Le critère « Famille dont les deux parents travaillent » est complété par « en recherche d'emploi » ou « en formation »
- Concordance entre les jours demandés et la disponibilité

Les critères sont hiérarchisés. Notons que le critère « date d'inscription » ne vient en général pas en première place. Aussi, en général, le fait d'avoir un parent qui n'est pas en emploi ni en recherche d'emploi ou en formation réduit fortement la priorité en termes d'accès aux places. Bien que ne figurant jamais dans les critères officiels de priorisation des réseaux, on peut aussi penser que le fait de disposer d'une solution alternative et régulière de garde (comme une maman de jour p.ex.) puisse également diminuer la priorité d'une demande (cf chapitre 5).

Les places pour la socialisation

L'occupation des places dans une crèche est variable au fil de la semaine. En général, les mercredis après-midi et les vendredis, beaucoup de crèches se trouvent dans une situation de sous-occupation. Dans ce cas, il est usuel de proposer des places dites « pour la socialisation » à des enfants issus de familles qui ne remplissent pas les critères d'accès, notamment celui d'avoir les deux parents actifs sur le marché du travail. Dans les milieux concernés, ces places sont aussi parfois appelées places interstitielles. Pour permettre à l'enfant de profiter du projet éducatif de la crèche, une participation d'au moins trois demi-journées par semaine est en règle générale.

Ces places jouent probablement un rôle limité. D'une part elles sont peu nombreuses. D'autre part, vu leur distribution pendant la semaine, elles ne vont pas faciliter l'entrée sur le marché du travail du parent inactif qui assure la garde de l'enfant. De manière générale, la plus-value de ces places réside surtout dans la socialisation primaire des enfants, et moins dans l'intégration professionnelle des parents.

⁷ Il s'agit des réseaux suivants : AJEMA, AJENOL, AJERCO, AJERE, AJESOL, AJOVAL, APERO, BussiVillAJe, Réseau – L (Lausanne)

2.2. Les prestations d'encouragement préscolaire soutenues dans le cadre du PIC

Depuis 2011, le BCI soutient plusieurs projets pilotes d'encouragement précoce spécifiquement destinés aux familles migrantes défavorisées. Depuis 2014, ces projets sont conduits sous l'égide du Programme d'intégration cantonal (PIC) vaudois. Les Programmes d'intégration cantonaux sont le résultat d'une réflexion commune entre Confédération et cantons pour développer une politique d'intégration cohérente et coordonnée entre tous les cantons. Ils définissent pour une période de quatre ans des objectifs stratégiques et domaines d'intervention communs à tous les cantons. Le domaine 'Encouragement précoce' constitue l'un des huit pôles d'intervention des PIC pour la période 2014 à 2017.

En tant qu'organe responsable du pilotage et du suivi du PIC pour le canton de Vaud, le BCI est chargé de mettre en œuvre et coordonner les projets développés dans ce cadre en partenariat avec l'ensemble des acteurs de la société impliqués. La politique d'intégration étant comprise comme une politique publique transversale, les compétences du BCI concernent avant tout l'encouragement et le soutien (parfois financier) de projets mis en place par les structures ordinaires (crèches, communes, écoles pour ce qui concerne l'encouragement précoce) ainsi que par les associations (BCI 2013 : 49).

Pour la période 2014 à 2017, les projets soutenus par le BCI en matière d'encouragement précoce des enfants issus de familles migrantes défavorisées se regroupent autour de trois objectifs généraux. Ce sont :

- Le développement des offres destinées aux enfants de 0 à 4 ans, ainsi qu'à leurs parents
- Une coordination accrue avec les acteurs concernés
- La sensibilisation aux questions interculturelles pour les professionnels de la petite enfance (Etat de Vaud 2014)

Développement d'offres d'accueil pour les enfants en âge préscolaire issus de familles migrantes

Dans le cadre de ce premier objectif, plusieurs types de projets sont soutenus depuis 2011. Ils ne concernent que très subsidiairement la garde extrafamiliale des enfants en âge préscolaire⁸. Dans cette section, ne sont donc présentés que les projets qui visent à faciliter l'accès à l'accueil extrafamilial préscolaire pour les familles migrantes défavorisées.

Parmi ces projets, on peut en premier lieu mentionner les **projets soutenant directement la mise à disposition de places d'accueil** pour les enfants afin de permettre aux parents migrants de suivre des cours de langue ou ateliers d'intégration en les libérant de la contrainte de la garde des enfants. Dans ce cadre, plusieurs organisations à but non lucratif ont mis sur pied des structures d'accueil de proximité spécifiquement destinées à leurs participants ayant des enfants en âge préscolaire. Plus récemment, dans le même but, le BCI a offert la possibilité aux prestataires de cours de langue d'acheter des places dans les structures d'accueil préscolaire. Toutefois, très peu d'associations ont effectivement utilisé cette possibilité jusqu'à ce jour.

⁸ C'est notamment le cas des projets de lectures dans la langue d'accueil ou dans la langue maternelle des enfants (tel le projet 1001 Histoires).

A côté des projets de mise à disposition de places d'accueil extrafamilial, il faut également mentionner des projets de préparation à l'école et de socialisation au sein d'espaces de rencontre pour parents et enfants. Les **projets de préparation à l'école**, comme leur nom l'indique, visent à faciliter la transition scolaire pour les enfants allophones, en leur offrant l'opportunité de fréquenter pendant quelques mois avant leur entrée à l'école une classe Harmos 1 à raison d'une demi-journée par semaine. Ce type de projet est donc spécifiquement orienté vers l'intégration dans les structures ordinaires, et est actuellement mis en œuvre dans les communes de Vevey, Villeneuve, Renens, Ecublens, Gland et Prilly.

Finalement, les **projets de socialisation** au sein d'espaces de rencontre pour parents et enfants s'apparentent à des halte-jeux. A leur différence, ils requièrent cependant également la participation des parents. L'objectif de ces structures est aussi bien la socialisation des enfants avec des pairs de leurs âges que des parents migrants.

Il faut relever que, si tous ces projets sont soutenus et co-financés par le BCI dans le cadre du PIC vaudois 2014-2017, nombre d'entre eux ont été initiés et sont mis en œuvre par d'autres services de l'administration cantonale, par des communes ou par des associations partenaires. Par exemple, les projets de préparation à l'école des enfants de familles migrantes sont le fruit d'initiatives individuelles des établissements scolaires, et à ce titre, tombent sous la compétence au niveau cantonal de la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) du canton de Vaud (BCI 2013). Dans l'ensemble, ces projets concernent près de 1300 enfants par année. Ce chiffre inclut également les projets qui dépassent le cadre de la garde extrafamiliale des enfants en âge préscolaire, comme les projets de lecture (BCI 2014).

Coordination accrue avec les acteurs impliqués

La politique d'intégration étant une tâche transversale qui s'exerce prioritairement à travers les structures ordinaires, le BCI est amené à mener ses actions en collaboration avec les acteurs et structures ordinaires impliqués dans les différents domaines. Pour cette raison, un des objectifs fixés dans le cadre du pôle d'intervention 'Encouragement précoce' est l'institution et la pérennisation de deux plateformes de coordination, l'une réunissant les acteurs actifs dans le domaine de la petite enfance au niveau cantonal, et l'autre se centrant sur la mise en réseau des acteurs au niveau communal. Cette dernière plateforme de coordination n'est toutefois pas encore effective. Elle devrait voir le jour en 2016.

Au niveau cantonal, la plateforme interdépartementale d'échange et de coordination a été instituée à la fin de l'année 2014, et se réunit en plénum une à deux fois par année. Au moment de l'enquête, elle regroupait les services cantonaux suivants impliqués dans le domaine de l'intégration et de la petite enfance, à savoir :

- le BCI,
- l'OAJE,
- l'Unité de prévention primaire du SPJ,
- Le Secrétariat général du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS)
- le Centre social pour l'intégration des réfugiés (CSIR) du Service de prévention et d'aide sociale (SPAS)
- l'Unité de prévention, d'appui social et d'insertion (UPASI) du SPAS

- La direction pédagogique de la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO)

Sensibilisation des professionnels de la petite enfance

Finally, a third axis of development of the 'Early Encouragement' pole addresses directly the professionals of early childhood by seeking to sensitize them even more to intercultural issues. To do this, several continuing education modules around interculturalism and the integration of migrants have been put in place by the canton of Neuchâtel in collaboration with the ensemble of the Romand cantons (cf. flyer of continuing education 'Valoriser la diversité dès l'enfance'). These continuing education modules address as well the educators of early childhood as the directors of crèches. To note that, for some time, mandatory modules of sensitization to migration and multiculturalism have been introduced in the basic training curriculum of early childhood educators HES and ES (BCI 2013).

In conclusion, the BCI has developed its activities in the field of early encouragement of children from migrant families around three poles: the support of projects aimed at favoring the socialization of children who do not have access to ordinary structures, the coordination of active actors in the field of early childhood education, and the training of professionals on the theme of multiculturalism. However, in relation to the ensemble of actors and ordinary structures involved in the field of early childhood, the BCI plays essentially a role of support of pilot projects and coordination of actors. In view of the needs of the migrant public, the resources at the disposal of the BCI, and its specific mission of encouragement, this role remains relatively marginal.

3. Accès aux structures d'accueil collectif préscolaire selon la nationalité : analyse quantitative

Plusieurs études réalisées en Suisse et dans d'autres pays européens ont démontré l'existence d'un biais social dans l'accès aux structures d'accueil collectif (crèches). Ces structures sont davantage utilisées par des familles de classe moyenne et supérieure ; elles le sont beaucoup moins par des enfants issues de milieux désavantagés. Ont une probabilité particulièrement faible d'être pris en charge dans une crèche les enfants de familles migrantes dont les parents ont un faible niveau de formation.

Dans ce chapitre, nous étudions l'ampleur de ce phénomène grâce à une base de données collectée par StatVD sur mandat de la FAJE en 2012. Les données résultent d'un sondage dans lequel 1'900 familles vaudoises, représentatives de l'ensemble des familles du Canton, ont été interrogées par rapport à leur utilisation et leurs souhaits en matière de garde des enfants. Ces données ont déjà été en grande partie exploitées dans le cadre de l'étude mandatée par la FAJE (Bonoli, Vuille 2013).

Dans cette analyse, nous nous concentrons d'abord sur le rôle de la nationalité de l'enfant comme facteur influençant la probabilité d'être pris en charge par différents modes de garde au niveau préscolaire. Ensuite, nous explorerons la validité d'une hypothèse capable d'expliquer le biais social dans l'accès : l'impact du coût du service.

3.1. Nationalité de l'enfant et mode de garde utilisé

Notons d'emblée qu'un grand nombre de familles interrogées dans le cadre du sondage FAJE/StatVD ont déclaré utiliser plusieurs mode de garde (p.ex. crèche et grands parents). Dans ce chapitre, nous nous intéressons aux modes de garde utilisés pendant au moins un jour par semaine (8h/semaine). Le même enfant peut donc apparaître dans une ou plusieurs des colonnes du graphique 3.1 présenté ci-dessous. Finalement, les différentes nationalités ont dû être regroupées afin de pouvoir disposer d'un nombre d'observation suffisant dans chaque catégorie.

Le graphique 3.1 montre très clairement l'existence de différences importantes dans l'utilisation des différents modes de garde en fonction de la nationalité. L'accueil collectif (crèche) est le mode de garde privilégié pour les enfants originaires d'Europe de l'Ouest (principalement France et Allemagne). Ce mode de garde est moins utilisé par les enfants d'Europe de l'Est et du Sud. Les enfants suisses et ceux d'une autre nationalité se situent entre deux.

L'accueil familial de jour est en général moins utilisé, et ce sont les familles originaires d'Europe du Sud qui font le plus souvent appel à ce mode de garde. Finalement, beaucoup de familles ont recours aux grands-parents pour la garde de leurs enfants. Il s'agit surtout d'enfants suisses et d'Europe du Sud.

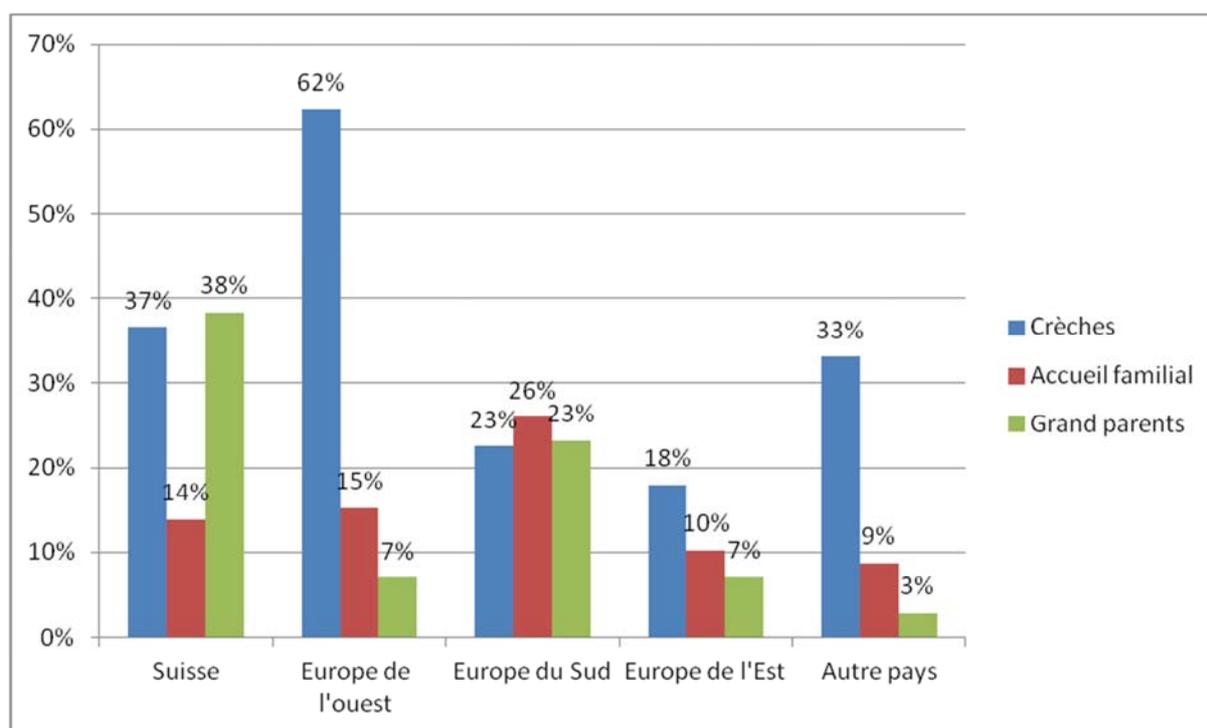
En synthèse, le graphique 3.1 nous permet de faire les constats suivants :

- l'utilisation des structures collectives (crèches) est fortement liée à la nationalité
- Les grands-parents sont utilisés comme mode de garde lorsque cela est possible. Cela concerne surtout les enfants de nationalité suisse et ceux d'Europe du Sud. Ces derniers,

issus d'une migration plus ancienne, ont probablement les grands-parents plus souvent sur place que d'autres enfants étrangers⁹.

- L'accueil familial de jour est moins souvent utilisé comme mode de garde, sauf pour les familles d'Europe du Sud, ce qui confirme les résultats de l'enquête qualitative.

Graphique 3.1: Proportion d'enfants âgés de 0 à 4 ans pris en charge par différents modes de garde pendant au moins 8h/semaine en fonction de la nationalité



Source : calculs propres sur données StatVD/FAJE

Note : **Europe de l'Ouest** comprend : France, Allemagne, Belgique, Danemark, Finlande, Irlande, Norvège, Royaume Uni, Suède, Pays-Bas ; **Europe du Sud** : Espagne, Grèce, Italie et Portugal ; **Europe de l'Est** : ex-Yougoslavie, Bulgarie, Géorgie, Hongrie, Pologne, Roumanie, Russie, Turquie.

Les différences entre nationalités remarquées dans le graphique 3.1 s'expliquent en partie par le taux d'emploi des parents, et en particulier des mères, qui varie aussi en fonction de la nationalité. Toutefois, dans une analyse multivariée qui tient compte de ce facteur ainsi que d'autres¹⁰, la nationalité reste un facteur prédictif important du fait d'être pris en charge dans une crèche pendant au moins 8 heures par semaine (Bonoli, Vuille 2013 ; analyse reproduite dans l'annexe 3). Toutes choses étant égales par ailleurs, un enfant de nationalité d'Europe du Sud ou de l'Est a une probabilité inférieure à la moitié de celle d'un enfant suisse d'être pris en charge dans une crèche.

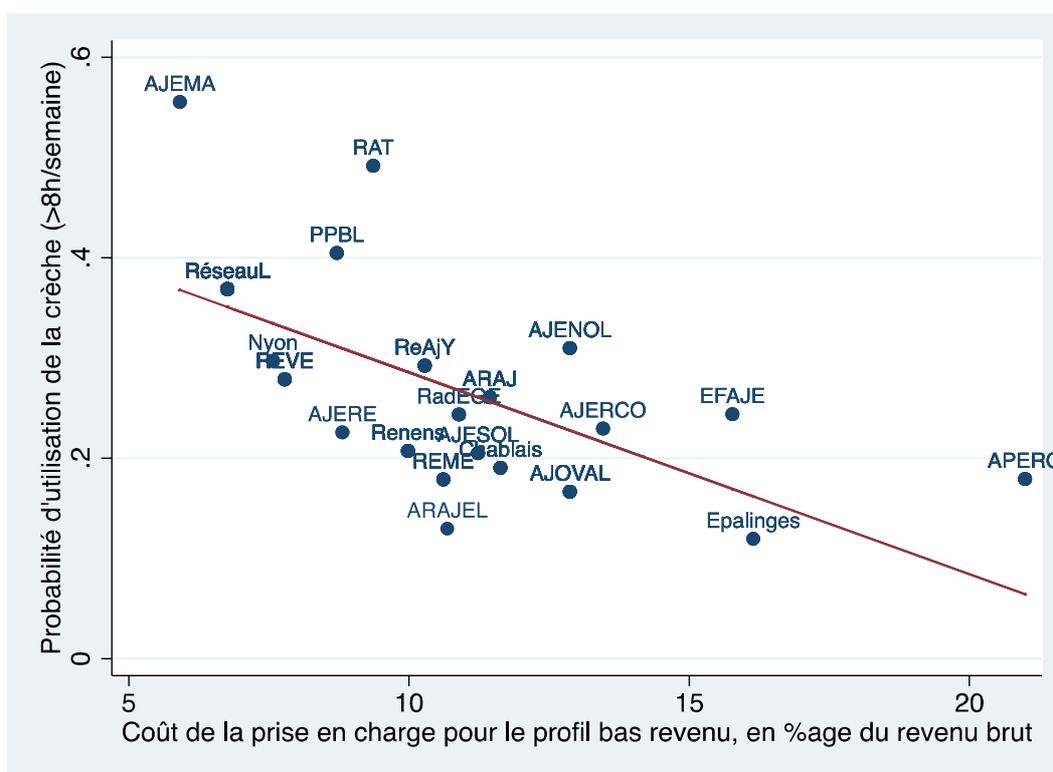
⁹ Les résultats de l'étude qualitative qui sont présentés dans le chapitre 4 sont plus nuancés. Alors que les familles d'ex-Yougoslavie (entre autres) disposent souvent de grands-parents sur place, une partie de la nouvelle migration du Sud ne dispose pas du tout de grands-parents en Suisse (parfois frères-sœurs et cousins).

¹⁰ C'est-à-dire le revenu, type de ménage, âge de l'enfant, niveau de formation de la mère, le fait que la mère ait des horaires de travail irréguliers et le lieu de domicile (ville, agglomération, campagne).

3.2. Le rôle du coût facturé aux parents

Les données de l'enquête StatVD-FAJE nous permettent également de tester l'hypothèse selon laquelle le coût représenterait un obstacle à l'accès aux crèches pour des familles disposant de faibles revenus. En effet, notre échantillon se répartit parmi les 29 réseaux que compte le Canton et qui pratiquent des politiques tarifaires fort différentes. Nous pouvons donc mettre en relation le montant demandé à des parents à bas revenu avec la probabilité d'être pris en charge dans une crèche pour un enfant vivant dans un ménage à bas revenu.

Graphique 3.2: Probabilité pour un enfant d'une famille à bas revenu (rev. brut inférieur ou égal à 6'000 Frs/mois) d'être dans une crèche au moins 8/semaine en fonction du coût pour les bas revenus



Note : la probabilité prédite est calculée sur la base d'un modèle logit multivarié, avec les contrôles suivants : taux d'activité de la mère, nationalité et âge de l'enfant, type de ménage (mono- ou biparental).

Source : calculs propres sur données StatVD/FAJE et simulation de coûts réalisée par l'IDHEAP

Le graphique 3.2 montre clairement l'existence d'une relation négative entre le montant qui est demandé aux parents à bas revenu et la probabilité d'être pris en charge dans une crèche pour un enfant issu d'une famille à bas revenu. Dans la mesure où les nationalités sous-représentées dans l'accueil collectif se concentrent dans les segments les moins bien payés du marché du travail, on peut émettre l'hypothèse que le coût élevé du service représente un obstacle pour ces mêmes familles. Certes, la structure tarifaire de chaque réseau tient compte du revenu des parents, mais l'effort demandé à des familles à bas revenu est probablement trop important pour que la crèche soit une option attractive pour elles. Les entretiens avec les familles tendent à confirmer cette interprétation (cf chapitre 4).

En conclusion, le sondage réalisé en 2012 par StatVD et la FAJE nous permet d'établir les constats suivants :

- les enfants de nationalité d'Europe du sud et de l'est ont une probabilité moindre d'être pris en charge dans une crèche, même en tenant compte de la plus faible participation au marché du travail des parents de ces nationalités.
- la participation aux coûts demandés aux parents à bas revenu est, du moins dans certains réseaux, excessive dans le sens où elle rend la crèche peu intéressante comme mode de garde pour ces familles.

4. L'accès aux crèches du point de vue des familles migrantes

Ce chapitre présente les résultats issus de l'étude qualitative auprès des familles issues de la migration résidant dans le canton de Vaud. Pour les besoins de cette partie qualitative, nous avons interrogé plus de 30 familles migrantes sur leurs expériences quant à l'accessibilité des crèches et autres solutions de garde extrafamiliale pour leurs enfants en âge préscolaire. A des fins comparatives, l'étude s'est concentrée sur des familles originaires d'une des quatre communautés suivantes : Portugal, Kosovo-Albanie, Turquie et Afrique subsaharienne. Ces communautés comptent aussi parmi les plus importantes établies sur le canton de Vaud.

Ce chapitre est structuré en deux grandes parties. Une première partie commence par décrire le processus de sélection des familles migrantes constituant notre échantillon, et dresse brièvement le profil des familles interrogées en matière d'origine, situation familiale et professionnelle ainsi que modes de garde utilisés. La deuxième partie est consacrée aux résultats à proprement parler de cette enquête sur les facteurs facilitant ou empêchant le recours aux crèches. Ce chapitre montre que, si la grande majorité des familles migrantes sont sensibilisées aux bénéfices d'une prise en charge préscolaire par les structures d'accueil collectif, le coût, la perspective d'un long délai d'attente et la rigidité des horaires constituent des facteurs rédhibitoires majeurs au recours à ces structures pour une bonne partie d'entre elles. Une conséquence en est que les familles se voient fréquemment obligées de se tourner vers des solutions de garde alternatives plus accessibles, mais parfois jugées comme de moindre qualité. Dans certains cas, la situation conduit à une fragilisation de l'insertion professionnelle des mères, surtout les moins qualifiées, chez qui on peut observer des refus de prise d'emploi ou un retrait partiel ou complet du marché du travail en lien direct avec la faible accessibilité des solutions de garde institutionnelles à faible coût.

4.1.Sélection et recrutement des familles interrogées

4.1.1 Critères de sélection des communautés et familles interrogées

Ce chapitre se base sur une enquête par entretiens semi-directifs menée auprès de familles migrantes du canton de Vaud correspondant au profil suivant :

- Familles qui, au moment de l'enquête, avaient au moins un enfant âgé entre 0 et 5 ans¹¹.
- Dont au moins un des deux parents répond aux critères de migrant de 1ère génération, et
- Originaires d'une des quatre régions suivantes : Portugal, Kosovo-Albanie, Turquie, Afrique subsaharienne

Ces quatre régions d'origine ont été sélectionnées sur la base de deux critères principaux, à savoir leur importance numérique dans le canton de Vaud, et la couverture d'une diversité culturelle et religieuse suffisante afin d'évaluer le poids du facteur culturel dans le choix des moyens de garde utilisés par les parents. Tout d'abord, en dehors des pays d'Europe de l'Ouest et d'Amérique du Nord, ces quatre régions d'origine comptent parmi les plus grandes communautés étrangères établies dans

¹¹ Cet âge correspond approximativement à l'âge des enfants pris en charge par les structures d'accueil collectif préscolaire, c'est-à-dire dès la fin du congé maternité jusqu'à la fin de la 2^e année primaire HARMOS.

le canton de Vaud (cf tableau 4.1). Ensuite, ces quatre régions ont des traditions religieuses et culturelles variées. Toutefois, comme le montrent plusieurs enquêtes statistiques (Schlanser 2011, Bonoli et Vuille 2013, cf. aussi chapitre 3), par rapport aux familles originaires des pays d'Europe de l'Ouest et d'Amérique du Nord, les familles originaires de ces régions ont une probabilité moindre de confier leurs enfants à des structures d'accueil collectif préscolaire.

Outre l'origine et le parcours migratoire des parents, un dernier critère de sélection qui a été pris autant que possible en compte dans le recrutement des familles a été le ciblage sur les familles migrantes économiquement défavorisées. Ainsi, ont en général été exclues de l'échantillon les familles migrantes hautement qualifiées qui comme le montrent les statistiques disponibles, rencontrent moins de problèmes à accéder à l'accueil collectif (cf. chapitre 3).

Initialement, les critères de sélection des familles avaient été définis de manière plus stricte. Ainsi, les communautés d'origine avaient été tout d'abord restreintes au Kosovo et à la République Démocratique du Congo comme pays représentatif de l'Afrique subsaharienne. Toutefois, face aux difficultés rencontrées pour trouver un nombre suffisant d'entretiens, notamment pour la communauté congolaise plus limitée en nombre, la décision a été prise, en commun accord avec le mandant, d'étendre les critères de recherche aux communautés albanophones d'Albanie et à l'ensemble des communautés d'Afrique subsaharienne.

Au total, ce sont **33 familles** répondant aux critères définis ci-dessus qui ont été interrogées. La répartition selon les régions d'origine, telle qu'illustrée dans le tableau 4.1, reflète globalement leur importance respective dans le canton de Vaud. De plus, un nombre suffisant d'entretiens pour chacune des communautés permet de tenir suffisamment compte de la diversité des situations familiales existantes et comparer les expériences en matière de garde extrafamiliale entre et à l'intérieur de chacune d'entre elles.

Tableau 4.1: Taille des communautés étrangères sélectionnées et nombre d'entretiens réalisés

Communauté	Ressortissants établis dans le canton de VD ¹ au 31.12.2013	Orientation religieuse	Nombre d'entretiens ²
<i>Portugal</i>	55'570	Christianisme	10
<i>Kosovo-Albanie</i>	8'328	Islam	12
<i>Turquie</i>	3'076	Islam	7
<i>RDC / Afrique sub-saharienne</i>	1460 / plus de 5000 pour l'ensemble de l'Afrique subsaharienne	Christianisme	5

¹ Détenteurs de permis B et C uniquement. *Source* : Secrétariat d'Etat aux migrations

² A noter que quelques entretiens ont eu lieu avec des personnes détentrices d'un permis N ou F, notamment pour les personnes originaires d'Afrique sub-saharienne.

Pour limiter autant que possible des biais de sélection en faveur des familles étrangères les mieux intégrées, les familles ont été contactées via une stratégie de recrutement combinant divers canaux de recherche. Un premier canal de recherche a été le réseau institutionnel. Dans ce cadre, ce sont

l'ensemble des organisateurs de cours de français, des chambres consultatives cantonale et communales pour l'intégration des migrants plusieurs associations culturelles actives dans le domaine de l'éducation et du soutien des femmes migrantes, ainsi que plusieurs responsables de crèches qui ont été mobilisés pour entrer en contact avec des familles correspondant au profil recherché. Un deuxième canal privilégié a été le réseau social individuel aussi bien des enquêtrices que des personnes interrogées, en utilisant l'effet dit de 'boule-de-neige'. Malgré cela, nous ne pouvons exclure l'existence d'un certain biais de sélection en faveur des familles les plus sensibles à la question de l'intégration de leur famille et les plus 'émancipées' par rapport à la participation des femmes sur le marché du travail¹².

4.1.2 Contenu et déroulement des entretiens

Les entretiens semi-directifs conduits dans le cadre de cette étude qualitative avaient pour but de comprendre comment les parents organisent la garde de leurs enfants, ainsi que le rôle respectif des différents facteurs identifiés par la littérature dans le choix des modes de garde utilisés, à savoir les facteurs liés à l'emploi féminin, les facteurs culturels, ainsi les facteurs institutionnels liés aux coûts et aux difficultés d'inscription de l'accueil préscolaire collectif de jour (cf introduction). Pour ce faire, un guide d'entretien a été développé qui distinguait entre trois situations familiales idéal-typiques (cf annexe 1):

- un des parents sans emploi et non-recours à la crèche,
- les deux parents en emploi, mais recours à d'autres moyens de garde que la crèche,
- les deux parents en emploi et recours à la crèche.

En fonction des situations réelles rencontrées, les questions pouvaient être adaptées et combinées, notamment dans les cas où l'un des deux parents était sans emploi, mais recourait néanmoins à une solution de garde institutionnelle pour ses enfants.

Concernant le déroulement des entretiens, ceux-ci ont eu lieu entre mi-octobre et décembre 2014. Afin d'éviter d'éventuels problèmes de langage et de compréhension, la grande majorité des entretiens ont été conduits dans la langue maternelle des répondants, à l'exception toutefois de certains parents africains, pour qui les entretiens ont été conduits en français. A cette fin, trois enquêtrices bilingues ont été engagées et formées pour la conduite des entretiens dans la langue maternelle des participants. La durée des entretiens a varié entre 20 et 60 minutes. En guise de remerciement, une carte cadeau d'une valeur de 20CHF a été distribuée à toute famille participante.

En règle générale, les entretiens ont eu lieu avec la mère. En effet, en Suisse, la mère reste encore bien souvent le parent de référence pour la garde des enfants, et plusieurs études ont montré que les choix en matière de garde extrafamiliale sont liés aux caractéristiques de la mère (taux d'activité et niveau de formation) (Schlanser 2011 : 15- 16 ; Bonoli, Vuille 2013). A quelques occasions, toutefois, le père était présent durant l'entretien.

¹² Cf approche sans succès des milieux religieux africains, où apparemment rares sont les mères qui travaillent et recourent à des moyens de garde extrafamilial.

4.2.L'échantillon

4.2.1 Profil des familles interrogées

Parmi les 33 familles migrantes interrogées qui constituent notre échantillon, la très grande majorité (26 sur 33) sont des familles nucléaires composées d'un couple (marié ou non) et d'un ou plusieurs enfants (cf. graphique 4.1). Les familles monoparentales ou recomposées sont, en revanche, minoritaires. Le nombre d'enfants varie entre 1 et 7, avec une moyenne située à 2.15 enfants par famille (pour plus de détails, voir annexe 2). Si la situation maritale ne diffère pas fondamentalement selon l'origine, le nombre d'enfants moyen pour les familles portugaises est sensiblement plus faible et plus proche des taux moyen de fécondité des familles suisses. De manière générale, sur ces points, notre échantillon reflète bien le cadre de vie familial moyen des familles étrangères en Suisse (COFF 2002).

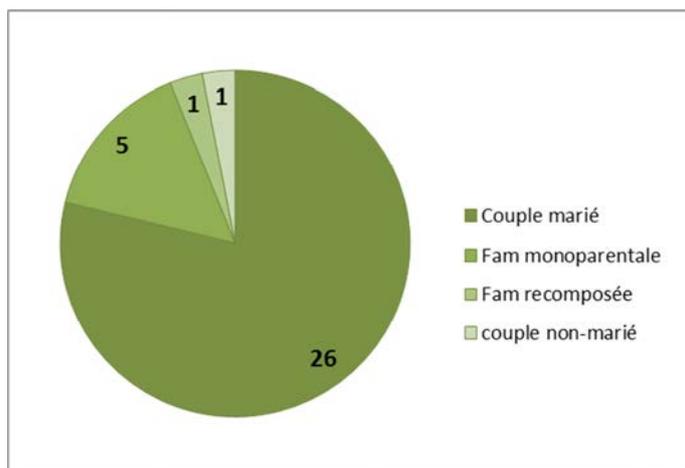
En ce qui concerne le parcours migratoire des familles interrogées, dans plus de la moitié des cas, la mère vit en Suisse depuis moins de 10 ans. Seule une poignée de familles interrogées font état d'un des deux parents étant né en Suisse ou ayant la nationalité suisse. Les familles binationales sont rares. De fait, la quasi-totalité des familles biparentales de notre échantillon est constituée de parents originaires et nés dans le même pays.

La participation sur le marché du travail des mères interrogées est souvent limitée et précaire, à la différence des pères qui travaillent en grande majorité à plein temps. On constate qu'un tiers d'entre elles est sans emploi. De plus, parmi les mères ayant une activité professionnelle, elles sont plusieurs à occuper des petits temps partiels ou à travailler de manière irrégulière, sans contrat de travail fixe (remplacements, petits boulots, aide au conjoint, etc.). Ces taux d'emploi ne diffèrent pas sensiblement de la situation professionnelle plus générale des mères en Suisse vivant en couple et ayant un enfant âgé de moins de 6 ans (OFS 2009)¹³. Il faut toutefois relever que, dans la majorité des cas, les mères interrogées occupent des emplois peu qualifiés dans les secteurs du nettoyage, vente, industrie, restauration et qu'elles sont en majorité confrontées à des horaires atypiques de travail. Parmi les 17 mères interrogées qui sont en emploi stable ou en formation, 12 d'entre elles rapportent en effet travailler selon des horaires irréguliers (travail du soir, horaires fluctuant de semaine en semaine, taux d'occupation fluctuant).

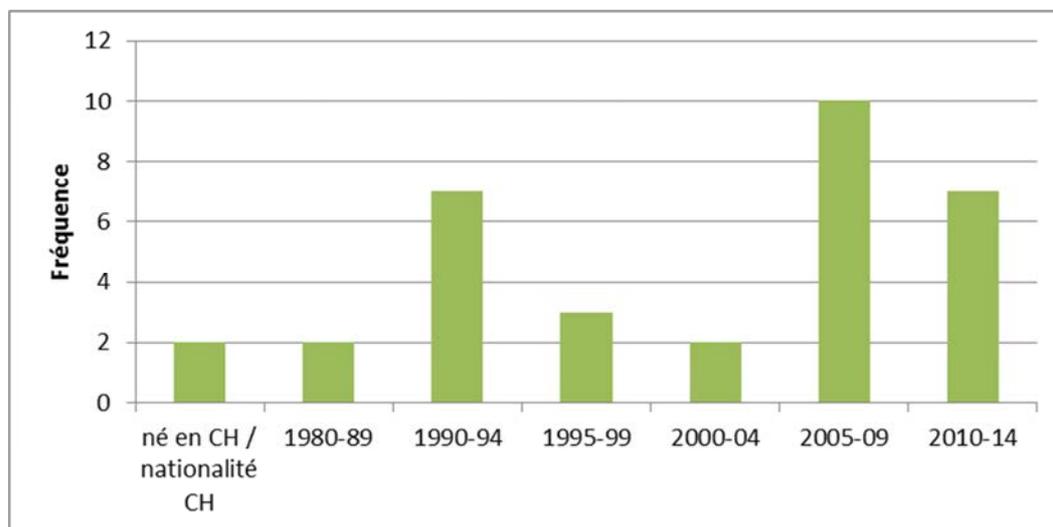
Sur cet aspect relatif à la participation sur le marché du travail des mères, une légère différence selon les nationalités est à signaler. Au contraire des membres des trois autres communautés, les mamans originaires du Portugal sont plus nombreuses à être actives sur le marché du travail, et ont plus fréquemment des taux d'occupation proches du plein temps (80%-100%). Plutôt qu'une différence culturelle, cette différence confirme la très forte insertion des Portugais sur le marché du travail suisse, y compris des femmes, avec des taux d'emploi très élevés, souvent à plein temps, mais concentrés dans des positions peu voire non qualifiées (Pérvier 2004 ; Fibbi et al. 2010 : 61-63). Ce phénomène peut aussi en partie expliquer le nombre d'enfants proportionnellement moindre des femmes portugaises de notre échantillon.

¹³ Selon ces statistiques, en 2008, plus d'un tiers des mères ayant au moins un enfant entre 0 et 6 ans et vivant avec un partenaire est sans emploi, et 31% sont occupées à moins de 50%.

Graphique 4.1: Types de ménage (N=33)

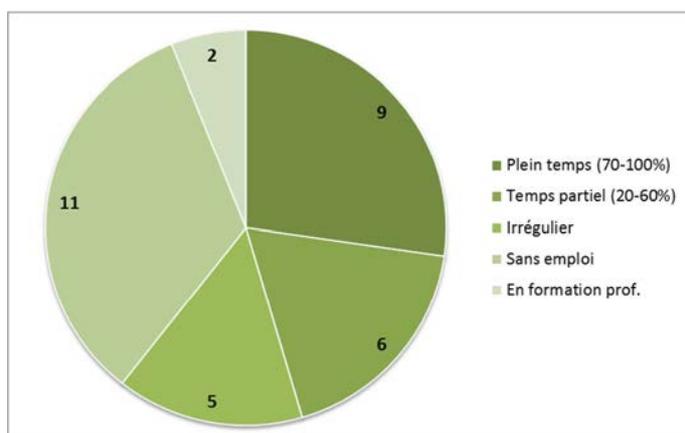


Graphique 4.3: Arrivée en Suisse (VD) de la mère (N=33)



Note: Pour quelques familles arrivées en Suisse pour des motifs d'asile, nous prenons en compte ici l'arrivée dans le Canton de Vaud

Graphique 4.2: Situation professionnelle des mères (N=33)



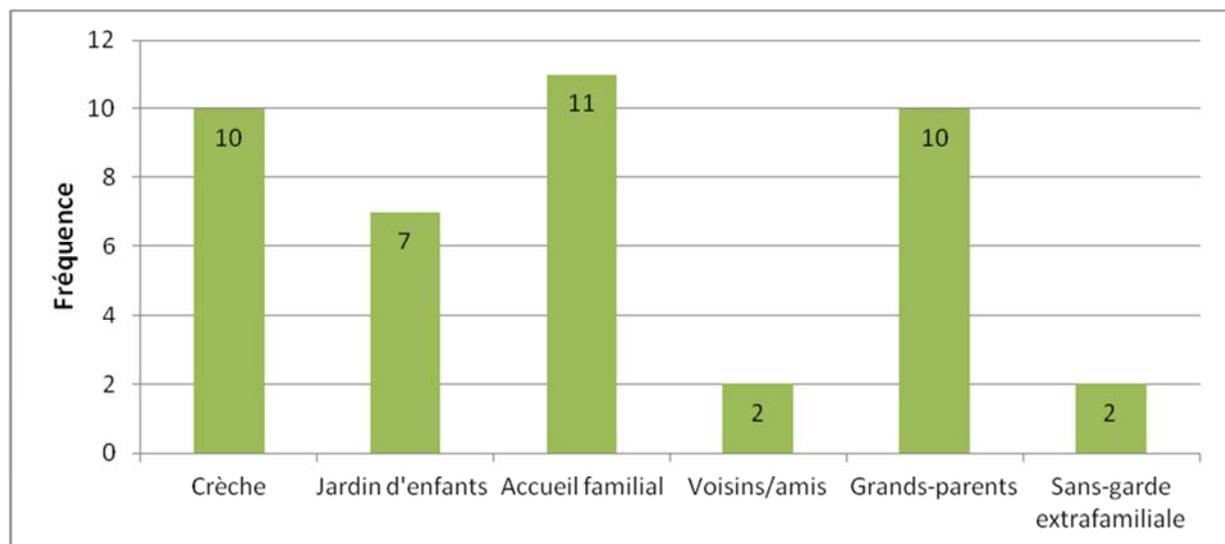
De manière générale, en raison de la faible représentativité de notre échantillon, il est difficile de se prononcer sur l'existence de différences culturelles selon l'origine dans la répartition des rôles au sein du couple et participation des mères sur le marché du travail. Dans notre échantillon, nous observons certes que certaines familles se montrent moins « progressistes » que d'autres en matière de culture familiale, mais ces différences se retrouvent indistinctement dans chacune des quatre communautés interrogées (à l'exception peut-être des familles portugaises). De fait, pour beaucoup des mamans interrogées dans le cadre de cette étude, le travail est une obligation pour assurer un niveau de vie minimum en Suisse, et ce, quelle que soit leur nationalité.

4.2.2 Les modes de garde utilisés

Pour en venir aux modes de garde extrafamiliale utilisés par les familles interrogées, ici aussi, il apparaît que notre échantillon, bien qu'assemblé de manière spontanée sur la base des réseaux institutionnels et individuels, représente assez bien les spécificités de la population migrante dans ce domaine dans le canton de Vaud et en Suisse.

Un premier constat est que le recours régulier à des modes de garde extrafamiliaux est très répandu. Parmi les parents interrogés, seule une très petite minorité d'entre eux (2) rapportent s'occuper eux-mêmes de leurs enfants sans jamais faire recours à un mode de garde extrafamilial (cf figure 4.4). A l'inverse, la combinaison de plusieurs modes de garde extrafamiliaux (en général deux en plus de la famille immédiate) n'est pas la règle. Elle concerne un peu plus d'un tiers des familles interrogées (12 sur 33).

Graphique 4.4: Modes de garde extrafamiliaux régulièrement utilisés (N=33)



Remarque : Plusieurs modes de garde possibles par ménage

Près d'un tiers des familles interrogées recourent aux **structures d'accueil collectif (crèches)**. Ce taux est supérieur au taux de 20% obtenu pour les migrants de 1^{ère} génération en Suisse selon l'étude de Schlanser (2011. 85), ainsi qu'aux résultats obtenus pour les familles originaires d'Europe du Sud et de l'Est établies dans le canton de Vaud (cf chap. 3, Bonoli et Vuille 2013). Néanmoins, il faut ajouter ici que la plupart des familles recourant aux crèches utilisent ce mode de garde à faible intensité (en

général 2 à 3 demi-journées par semaine), qu'ils complètent par un voire deux autres modes de garde, en général soit par un des deux parents immédiats (mais plus généralement la mère), ou par les grands-parents.

Dans notre échantillon, **l'accueil familial de jour et les grands-parents** jouent un rôle très important dans la garde des enfants lorsque les deux parents sont au travail. Ces modes de garde ont tendance à être utilisés à plus forte intensité que les crèches, surtout pour ce qui concerne les mamans de jour, généralement mobilisées entre 2 et 5 jours par semaine. Les grands-parents, quant à eux, viennent régulièrement compléter une garde offerte dans le cadre de l'accueil collectif de jour ou de l'accueil familial. En effet, parmi les 11 familles recourant régulièrement aux grands-parents, 8 le font en complément de la crèche, de la maman de jour ou du jardin d'enfants.

Finalement, il faut relever une dernière caractéristique quant aux modes de garde utilisés dans notre échantillon, qui est la tendance assez fréquente à inscrire ses enfants aux **jardins d'enfant ou halte-jeux**, souvent pour une voire deux demi-journées par semaine. Cela se fait en combinaison avec un autre mode de garde extrafamilial, ou non. Si on considère ce mode de garde comme une structure particulière d'accueil collectif de jour (ce qui est le cas dans la réglementation cantonale vaudoise), alors le taux de recours à l'accueil collectif au sein de notre échantillon augmente sensiblement.

De légères différences peuvent être observées dans ces pratiques selon la nationalité. En effet, il semblerait que les mamans originaires du Kosovo-Albanie et de Turquie soient plus souvent sans emploi, tout en se chargeant elles-mêmes de la garde de leurs enfants, alors que les mères portugaises travaillent fréquemment à des taux proches du plein temps, et recourent plutôt à la maman de jour¹⁴. On ne peut toutefois conclure d'emblée à une vision plus traditionnelle du rôle de la mère dans les familles albanophones et turques, plusieurs mamans du Kosovo et de Turquie rapportant p. ex. avoir cessé de travailler après leur premier enfant ou plusieurs enfants pour des raisons financières, les coûts de garde devenant trop élevés par rapport au salaire touché.

En résumé, malgré son caractère 'spontané' (de Singly 2003), notre échantillon reflète assez bien la réalité, telle que mise en avant par plusieurs études suisses et vaudoises, d'une utilisation moindre des crèches par les familles migrantes de première génération. La proportion de familles de notre échantillon recourant aux crèches est certes légèrement supérieure aux résultats quantitatifs obtenus pour la Suisse et le canton de Vaud. Toutefois, en termes d'intensité d'utilisation et de répartition entre différents modes de garde, notre échantillon reste proche des données statistiques. En revanche, notre échantillon va à l'encontre de l'idée généralement répandue que, en raison d'un réseau de proches moins étendu, les migrants de 1^{ère} génération auraient une plus forte probabilité à recourir aux structures de garde institutionnelles que les migrants de deuxième génération ou les natifs (cf Schlanser 2011 : 33). En effet, bon nombre de familles interrogées rapportent avoir soit leurs parents soit leurs beaux-parents en Suisse, et recourent effectivement à ces derniers pour la garde de leurs enfants.

Comme nous le verrons plus bas, notre enquête montre également que l'utilisation relativement faible des crèches n'est pas à comprendre comme le résultat du scepticisme et de la non-confiance

¹⁴ La situation des mères issues d'Afrique est plus mixte.

des parents immigrés envers ce mode de garde -qui serait perçu comme nocif à l'éducation et au développement des enfants-, mais bien plutôt comme le résultat d'une faible accessibilité à ce mode de garde.

4.3. Constat de base : Très bonne réputation des structures d'accueil collectif

Si seul un tiers des parents interrogés utilise effectivement les crèches, la plupart d'entre eux ont néanmoins une image très positive des structures d'accueil collectif existantes dans le canton de Vaud.

A la question des avantages qu'ils voient dans ce mode de garde, les parents migrants mettent tout particulièrement en avant les « qualités intrinsèques »¹⁵ des structures d'accueil collectif favorisant la socialisation et stimulation de leurs enfants. Ils évoquent aussi souvent la fonction de préparation des crèches à l'entrée à l'école. De fait, les bénéfices identifiés pour leurs enfants sont multiples, mais les plus récurrents sont :

- Les nombreuses activités proposées afin de stimuler et soutenir le développement intellectuel des enfants
- La possibilité pour les enfants de jouer avec des enfants du même âge (socialisation par les pairs)
- Pour les parents non-francophones, l'apprentissage de la langue française avant d'entrer à l'école
- Apprentissage de certaines valeurs comme le partage ou l'apprentissage des limites.

Aux yeux de la plupart des parents migrants interrogés, la crèche endosse donc une fonction valorisée de socialisation et de préparation scolaire de leurs enfants. Dans ce cadre, la certification professionnelle des éducatrices de la petite enfance employées dans les crèches, ainsi que leur disponibilité pour les enfants, jouent largement en faveur des crèches.

A noter que cette vision concerne non seulement les crèches, mais l'ensemble des structures d'accueil collectif. En effet, aux yeux des parents sensibles à la question de l'intégration de leurs enfants, les jardins d'enfants agissent comme un équivalent fonctionnel aux crèches tout à fait valable.

De plus, à quelques exceptions près, cette image valorisée de l'accueil collectif vaut aussi pour de nombreux parents qui ont fait le choix de s'occuper eux-mêmes de leurs enfants, ou qui ont la conviction que, dans un monde idéal, la mère reste la personne la plus appropriée pour s'occuper des enfants.

« J'aime savoir que l'on garde ses enfants près de soi, mais avec l'expérience que j'ai faite avec une de mes filles, je me suis dit que pour qu'ils apprennent au moins la langue

¹⁵ En opposition aux qualités extrinsèques des structures d'accueil, qui renvoient au coût, à la proximité géographique et heures d'ouverture (Johansen et al., 1996)

[...] Les crèches pour les enfants c'est une très bonne chose, les enfants peuvent s'adapter, apprendre la langue, comprendre les choses, c'est très bien.» (Kosalb11)

Comme souligné dans l'extrait ci-dessus, dans la formation de cette opinion, l'expérience personnelle (liée entre autres aux premières expériences faites avec les aînés lorsque ceux-ci entrent à l'école), joue certainement un rôle positif. Mais il faut aussi souligner le rôle favorable du réseau social des familles, et plus particulièrement des amis et des autres parents recourant aux structures d'accueil collectif. La famille proche (et plus particulièrement les grands-parents ou la famille restée au pays), quant à elle, agit plutôt comme gardien des valeurs traditionnelles et source de tension pour les familles. Certaines mères interrogées mentionnent ainsi être confrontées à une incompréhension de la part de l'entourage familial proche, notamment des grands-parents, face à leur volonté de conserver une activité professionnelle et placer leur enfants dans une crèche (cf Kosalb1). Mais cette réserve familiale ne semble que rarement affecter significativement l'opinion des parents quant à l'organisation de la garde de leurs enfants.

En revanche, à titre de comparaison, l'opinion est plus réservée, voire même parfois négative, quant aux structures d'accueil familial. Selon l'avis général, la qualité de l'accueil familial dépend fortement de la maman de jour, et il est vrai que certaines mamans se disent tout à fait satisfaites de la maman de jour qui garde leur enfant. Ceci vaut surtout pour les mères qui connaissaient déjà auparavant la maman de jour en question, et avaient ainsi pu établir un premier lien de confiance avec la maman avant même la prise en charge. Mais au-delà, la qualité de l'accueil et de l'attention que les mamans de jour peuvent offrir sont l'objet de nombreuses réticences et incertitudes chez les parents interrogés.

« Non, je n'aime pas la maman de jour. A la crèche, il y a plein d'autres enfants, il y a plein d'activités à faire par rapport à la maman de jour. La maman de jour, elle va non seulement s'occuper des enfants, mais aussi de la maison en même temps. Donc, pour moi, elles n'ont pas de temps pour s'occuper des enfants comme il faut. C'est pour ça que je n'aime pas les mamans de jours. Mais je ne dis pas que les mamans de jour elles ne sont pas bien.» (Afr3)

Pour certains parents, toutefois, les structures d'accueil collectif ne sont envisagées comme mode de garde adéquat pour leurs enfants qu'à partir d'un certain âge, en général dès 2 ou 3 ans (cf. Port2, Kosalb9). En-dessous de cet âge, ils jugent les modes de garde individualisés, typiquement par eux-mêmes ou les grands-parents, voire même parfois par les mamans de jour perçues comme offrant un cadre de garde protégé, comme plus adaptés pour le bien-être de leurs enfants. Comme souligné dans les études sur les structures de garde extrafamiliales, les choix des parents peuvent varier en fonction de l'âge des enfants. Plus l'enfant s'approche de l'âge de la scolarité obligatoire, plus le recours aux structures d'accueil collectif de jour est fréquent (March Augustine et al. 2009, Schlanser 2011).

Ceci mis à part, il ressort très nettement de notre enquête que, pour les parents migrants interrogés, l'intégration sociale et scolaire de leurs enfants est d'une importance considérable. Dans ce contexte, la crèche, ou toute autre structure institutionnelle d'accueil collectif, devient un lieu pivot de socialisation et de préparation à l'école, afin que les enfants aient l'opportunité d'apprendre le

français et créer des contacts avec d'autres enfants du même âge avant leur scolarisation. Plutôt qu'une démission des parents migrants face à la scolarisation de leurs enfants, ou qu'une réticence de leur part à confier l'éducation de leurs enfants à une structure institutionnelle extrafamiliale, notre enquête tend donc à confirmer le constat émis par plusieurs auteurs (cf pour la Suisse, Gremion et Hutter 2008 : 135), d'une forte sensibilisation des parents migrants à l'intégration scolaire et sociale de leurs enfants. Ceci vaut pour l'ensemble des nationalités interrogées.

4.4. Le non-recours aux crèches : une décision souvent contrainte...

Dans le cadre de cette enquête, quelques familles ont expliqué le non-recours aux crèches comme le résultat d'une décision librement choisie liée soit à la non-participation de la mère sur le marché du travail, soit à une première mauvaise expérience avec les crèches. Pour ces familles, le choix du recours aux crèches est alors de l'ordre d'une décision logique, qui va de soi. Ce type de motivation ne peut être ignoré, mais il reste une minorité au sein de notre échantillon.

Allant de pair avec l'image globalement positive que se font les parents migrants des crèches, notre étude montre plutôt que le non-recours aux crèches est souvent le résultat d'une décision par défaut. Trois phénomènes liés à l'organisation des crèches sont généralement identifiés comme des obstacles insurmontables : le manque de places et les conséquences qui en résultent en terme de délai d'attente ; la rigidité des horaires d'ouverture¹⁶ ; et finalement le coût des places en crèche. Face à ces situations, les mamans de jour, voire parfois aussi les grands-parents, apparaissent comme des solutions de rechange pertinentes, faute de possibilité d'accueil collectif.

4.4.1. ... par le manque de places et les délais d'attente

Sur la base des entretiens réalisés, notre enquête met en avant un sérieux décalage entre les demandes de placement en crèche par les parents migrants, et l'utilisation effective des crèches. De fait, bien qu'une minorité de familles dans notre échantillon recourt effectivement à la crèche pour la garde de leurs enfants, beaucoup reportent par contre avoir déjà fait les démarches pour inscrire leurs enfants dans une crèche. Pour certaines d'entre elles, l'inscription est toujours pendante. D'autres y ont finalement renoncé après un temps d'attente pouvant aller jusqu'à 2 ans, et retiré leur demande faute de réponse, ou suite à un refus. Le tableau 4.2 donne une indication de l'ampleur des demandes non-abouties dans notre échantillon.

De manière générale, en comparaison aux délais moyens d'attente identifiés dans l'étude de Bonoli et Vuille (2013, cf. chapitre 2 dans ce rapport), rares sont les familles de notre échantillon ayant déposé une demande pour une place en crèche et ayant obtenu une place au moment désiré. Au contraire, plusieurs familles rapportent avoir attendu plus d'une année, avec ou sans succès.

¹⁶ Une quatrième est soulevée par une maman habitant dans une région périphérique, et qui est tout simplement la non-existence de crèches dans certaines communes en région périphérique.

Tableau 4.2: Demandes pour une place en crèche abouties et non-abouties

Sur les 33 familles interrogées :	
10	ont effectivement obtenu une place en crèche
3	ont une demande pendante
6	ont retiré une demande qui n'a jamais abouti ou a été rejetée ¹⁷
3	ont entamé les démarches d'inscription, mais se sont rapidement rétractées (pour diverses raisons)

Le manque de places, et les longs délais d'attente qui en résultent pour obtenir une place, apparaît donc dans notre échantillon comme un facteur majeur de non-recours à la crèche. La difficulté d'accès à une place de crèche est non seulement un fait ; elle constitue également une croyance largement intégrée chez les mères interrogées, surtout parmi celles qui disent ne pas bien connaître l'organisation des structures d'accueil de jour dans le canton de Vaud. On observe dans ce sens des « phénomènes d'autocensure », i.e. de mères qui disent y avoir songé, mais n'avoir jamais osé entamer les démarches pour inscrire leurs enfants.

I : Avez-vous déjà songé à mettre votre enfant à garder en crèche ?

R. Non

I : Pour quelles raisons ?

R : Ben surtout l'attente. Ben je sais qu'il n'y a jamais de place. On est dans une région où il faudrait qu'on crée des places (Port1, recours à une maman de jour).

Les délais d'attente sont décourageants tout particulièrement parmi les mamans qui travaillent et ont besoin d'une solution de garde très rapidement pour reprendre le travail après le congé maternité. Cela vaut aussi pour les parents qui visent avant tout une première socialisation de leurs enfants quelques demi-journées par semaine et pour qui le placement en crèche n'est pas une nécessité. Or, au sein de notre échantillon, ces parents qui visent avant tout une socialisation de leurs enfants sont nombreux. Cela concerne une bonne moitié des placements en crèche, ainsi que l'ensemble des placements dans les jardins d'enfants ou autre structure similaire d'accueil collectif à bas seuil d'accès (cf. plus bas, point 4.4.4)

4.4.2. ...par des horaires de crèches très rigides

Un autre facteur qui restreint le recours aux crèches est la rigidité des horaires des crèches. Plusieurs mamans ont ainsi reporté que, si elles préféreraient idéalement placer leur enfants en crèche, elles n'avaient pas d'autre choix que de recourir à leurs parents ou à une maman de jour en raison de la variabilité de leurs horaires de travail.

Ce facteur lié à l'incompatibilité d'horaires entre travail et crèche est connu de longue date. Dans l'étude réalisée par Bonoli et Vuille (2013 : 35), le fait que la mère ait des horaires de travail

¹⁷ Parmi elles, une maman célibataire en formation, soutenue par le SPJ et qui bénéficie depuis d'une place chez une maman de jour financée par le SPJ.

irréguliers ressortait déjà comme un facteur diminuant sensiblement la probabilité de faire appel aux services d'une crèche. Même si ce facteur n'est pas, à proprement parlé, spécifique à la population migrante, il est particulièrement prégnant parmi les migrantes qui sont plus fréquemment actives dans des emplois de services peu qualifiés. Les secteurs du nettoyage, des soins, de la vente et de la restauration sont les secteurs les plus représentés parmi les emplois occupés par les mères de notre échantillon. Or, tous ces secteurs exigent soit des horaires de travail variant de semaine en semaine, soit des horaires non-conventionnels et décalés par rapport aux horaires réguliers pratiqués par les structures d'accueil collectif (travail du soir, tôt le matin, ou le week-end).

Pour ces mamans, et tout particulièrement les mamans travaillant selon des horaires irréguliers ou longs, l'option de la crèche est rapidement exclue :

« Je préférerais la crèche. La crèche pour le développement des enfants c'est mieux ! Mais à la crèche, ils n'acceptent pas les horaires irréguliers et encore moins les horaires avec beaucoup d'heures. Pour cela, la crèche était hors de question dans notre cas ; et comme nous voulions quelque chose qui acceptait nos horaires, la seule chose que nous avons trouvée a été la maman du jour. Alors ça a été comme ça que nous avons choisi la maman de jour à la place de la crèche. » (Port4)

4.4.3. ... par un coût prohibitif des crèches

Finalement, le coût des places en crèche reste un facteur rédhibitoire pour beaucoup de familles. Tout comme la pénurie de places, le prix élevé des crèches apparaît comme un obstacle majeur au non-recours aux crèches comme structures de garde collectif.

La question du coût des crèches est une question sensible quelques soient les revenus des parents et les motivations à mettre son enfant à la crèche (socialisation¹⁸ vs garde pendant l'emploi). Toutefois, elle devient particulièrement épineuse pour les familles où les deux parents travaillent à des taux d'occupation relativement élevés, mais avec des salaires modestes, et où la question du coût des crèches est directement balancée avec les revenus du travail (cf. citations ci-dessous). Comme nous le verrons plus bas, pour ces familles aux revenus modestes, la solution passe alors soit par le renoncement partiel ou définitif à une place en crèche, soit par la ré-évaluation de la participation de la mère sur le marché du travail.

« Mettre ma fille à la crèche 2 fois par semaine pour le prix de 150 francs c'est ok, mais si j'avais besoin de la mettre tous les jours de la semaine, alors ça ne vaut pas la peine de travailler. » (Port6)

« C'est cher, et cet été les prix ont augmenté. Si ce n'était pas comme ça, je confierais mes enfants 5 jours et j'aimerais travailler mais donner ce que je gagne en travaillant à

¹⁸ Ainsi, une famille rapporte que les 250 CHF par mois qu'elle paie elle-même pour la garde de ses enfants en crèche (1 jour/sem) et en accueil parascolaire sont très chers en comparaison des 1000 CHF qu'elle reçoit de l'EVAM pour sa subsistance.

la garderie, tout, alors on se dit qu'au lieu de faire ça, on se dit, que je garde moi-même mon enfant. Pourquoi travailler ? A mon avis, les prix sont un peu élevés. » (Turq6)

A noter également que la question du coût des crèches et de la rentabilité du travail de la mère s'avère particulièrement cruciale pour les familles nombreuses. Ainsi, quelques mères rapportent avoir pris la décision d'arrêter de travailler après le 2^e ou 3^e enfant au vu de l'investissement financier important que représentait une garde institutionnelle extrafamiliale.

Ce faisant, quelques familles (Port5, Kosabl1, Kosalb10) rapportent néanmoins que, pour le bien-être de leurs enfants, elles sont ou seraient prêtes à 'se serrer la ceinture' et payer le prix pour offrir une place de crèche au moins quelques demi-journées par semaine. Dans ces cas, le but reste néanmoins souvent la socialisation, car une garde plus intensive est rarement envisageable financièrement.

Même si les parents sont généralement au courant du fait que les tarifs sont fonction des revenus, le choix se fonde parfois plus sur des ouïes-dire que sur des calculs individuels et des faits avérés. Ainsi plusieurs familles justifient leurs décisions de ne pas se tourner vers les crèches en référence aux coûts élevés que certaines de leurs connaissances paient pour une place en crèche. Dans ce sens, le réseau social, s'il a globalement un impact favorable sur la réputation des crèches et la diffusion d'information (sur ce point, cf. section 4.6), est aussi générateur de croyances trompeuses car inadaptées aux situations individuelles. Ainsi, cette maman portugaise qui est arrivée en Suisse il y a moins d'une année et qui ne travaille pas encore, mais pense qu'elle devrait déboursier au minimum 1500 CHF pour mettre sa fille à la crèche, comme c'est le cas pour son amie (Port8).

4.4.4 Conséquences

Les obstacles relevés dans ce chapitre, qu'ils soient considérés séparément ou combinés, ont un double impact sur les choix des familles migrantes : D'un côté, ils obligent les familles dont les deux conjoints travaillent (ou le chef de famille pour les familles monoparentales) à trouver des solutions de garde alternatives perçues comme étant 'de moindre qualité'. De l'autre, ils fragilisent l'insertion professionnelle des mères de par les tensions qu'ils créent entre revenu du travail et coût de la garde extrafamiliale.

Solutions alternatives choisies par défaut

Face au manque de places combiné au coût élevé des crèches, les mères qui décident de continuer à travailler se voient souvent obligées de recourir à des moyens de garde alternatifs plus souples, comme les mamans de jour ou les grands-parents. C'est ainsi qu'il faut comprendre la décision de la majorité des mères portugaises de notre échantillon de se tourner vers les mamans de jour pour la garde de leurs enfants. Ces solutions alternatives ne constituent que rarement le choix de prédilection des parents, mais sont bien plutôt imposées par les circonstances. Les places chez les mamans de jour sont en effet plus rapidement disponibles, et moins coûteuses.

« Moi, j'ai opté pour la « maman de jour » à 100% en terme d'urgence. Dans le sens où je me suis directement inscrite en même temps dans le réseau des crèches et des mamans de jour. Mais comme on m'a dit à la crèche qu'il n'y avait pas de place libre

pour mon fils, et qu'il n'y en a toujours pas, alors j'ai trouvé une place chez une maman de jour.» (Kosalb3)

« J'ai renoncé à mettre mon enfant à la crèche à cause du manque de places et à cause du prix qui est très élevé. La maman du jour est moins chère. En ce moment, je suis en train de payer environ 850 CHF pour laisser mon enfant chez la maman de jour.» (Port6)

« Ce choix [de la maman de jour] s'est fait déjà pendant la grossesse. Comme j'avais besoin de trouver une solution de garde rapidement (...), c'est ma psychologue et la dame à la commune qui ont regardé et qui m'ont plutôt conseillé de prendre une maman de jour ; qui m'ont dit qu'une place chez la maman de jour, c'était moins compliqué à avoir qu'une place de crèche.» (Afr1)

En général, les parents se tournant vers les grands-parents se disent satisfaits de ce mode de garde (« ils s'en occupent comme si c'étaient leur enfant »). Cela avait déjà été mis en évidence dans l'étude de Bonoli et Vuille (2013). Les reproches les plus fréquemment formulés sont le manque de 'cadrage' par les grands-parents, ainsi que le manque de préparation au passage à l'école.

Par contre, comme mentionné précédemment (cf. section 4.3), la satisfaction est bien plus mitigée quant à l'accueil familial de jour. Rétrospectivement, plusieurs mamans admettent être très satisfaites de leur 'choix' de la maman de jour qui garde leur enfant. Parmi les avantages, elles mentionnent la souplesse en ce qui concerne les horaires de garde et en cas de maladie des enfants. Mais la qualité de l'accueil est souvent regrettée. Le manque de formation des mamans de jour, le manque d'attention et de stimulation des enfants via des jeux, ou encore le peu d'interactions avec des enfants du même âge sont tous des facteurs régulièrement mentionnés, y compris parmi celles qui se disent satisfaites de leur maman de jour (cf port4, kosalb3).

Finalement, les jardins d'enfants font aussi fréquemment office de solution de compensation aux crèches. Ce mode de garde n'intervient toutefois que pour des motifs liés à la socialisation des enfants, soit en complément à des modes de garde familiaux –par les parents immédiats ou les grands-parents–, soit en complément à la maman de jour, pour pallier aux carences éducatives de ce mode de garde. Par rapport aux crèches, les jardins d'enfants ou toute autre structure similaire d'accueil collectif ont l'avantage de coûter moins cher, tout en offrant la même qualité d'accueil que les crèches. Par contre, les parents en emploi s'accordent à dire qu'ils ne constituent pas une solution de garde à proprement parler, notamment en raison des restrictions d'horaires et d'âge.

« Moi je les ai amenés à 50%, moi-même, à cet endroit qui s'appelle halte-jeux, c'est ça. Cet endroit est tout près de chez moi et là, je les amenés depuis le 2^{ème} enfant. Je les amenais dès 9h jusqu'à 11h30, depuis le 2^{ème} enfant jusqu'au 3^{ème} et je compte amener mon dernier fils dès janvier [2015]. C'est non seulement moins cher mais tu sais pourquoi aussi ? Parce que, vu qu'ils sont plus grands, c'est pour qu'ils apprennent la langue [française] et qu'ils n'aient pas de problème à l'entrée scolaire.» (Kosalb6)

« Pour moi, le jardin d'enfant et la crèche, c'est à peu près la même chose. La seule différence, c'est que dans le jardin d'enfant il n'y a pas de bébé. Donc, c'est pas une vraie solution de garde, c'est plutôt pour les enfants comme mon fils, qui ont 3-4 ans et qui doivent bientôt rentrer à l'école. Et puis ils vont là-bas, ils font des lectures, ils chantent, ils jouent. Mais c'est pas vraiment comme une crèche ou une maman de jour qui peuvent garder les petits pendant qu'on est au travail. P.ex. ils ferment aussi à midi.» (Afr1)

Impacts sur l'insertion professionnelle des mères

En plus d'obliger les familles à se tourner vers des modes de garde perçus comme étant de moindre qualité, le manque de places et les coûts élevés pratiqués par les structures d'accueil de jour (collectif comme familial) tendent aussi à fragiliser la participation sur le marché du travail des femmes migrantes, en les incitant à réduire leur temps de travail, voire même à se retirer complètement du marché du travail. La question du coût des crèches est ici prédominante.

« Si ce n'était pas aussi cher, je travaillerais 5 jours par semaine et confierais mes enfants à la crèche le reste du temps, mais si c'est pour que tout mon salaire passe dans la crèche, ça ne vaut pas la peine.» (Turq3)

« Comme je travaillais à 70%, amener mes deux enfants à la crèche revenait à travailler pour rien du tout. [...]ce que m'avait dit une de mes collègues, c'est qu'elle payait 700 francs pour sa fille et que si j'en amenais deux, ça me revenait moins cher. Alors je réfléchissais, je me disais que moi, je gagnais 2'300 francs. Je me disais 1'000.- pour la crèche, qu'est-ce que j'y gagnais ? 1'200.- et une fatigue supplémentaire. Donc, je me suis dit j'ai meilleur temps de les garder moi-même et montrer que je sais m'occuper des enfants. Et voilà, j'ai arrêté de travailler à ce moment-là.» (Kosalb6)

« Quand mon mari a ouvert le magasin et que je travaillais encore, on a vu qu'on avait des difficultés. Si on la donne à garder à quelqu'un, l'argent que tu gagnes ne te sert à rien parce que tu le donnes à cette personne [ndt : maman de jour]. Quand j'ai fait la recherche et que j'ai demandé le prix, j'ai vu que c'était à peu près ce que je gagnais. Alors plutôt que de donner cette argent à quelqu'un, je préférais arrêter de travailler et m'occuper moi-même des enfants.» (Turq6)

Pour les jeunes mamans sans emploi et désireuses de s'insérer sur le marché du travail, la pénurie de places de crèche s'avère également pénalisante. Ainsi, plusieurs mamans disent avoir dû rester à la maison ou avoir dû refuser un emploi en raison du 'cercle vicieux' les obligeant à avoir une solution de garde pour chercher un emploi, tout en leur demandant d'avoir un emploi pour obtenir une solution de garde. Ce problème se pose de manière particulièrement aigüe pour les mamans récemment arrivées en Suisse et ne pouvant disposer d'une aide étatique pour subvenir à leurs besoins et les soutenir dans leurs démarches de recherche d'emploi et de solutions de garde. En effet, quelques mamans bénéficiant du Revenu d'Insertion (RI) ou d'une autre aide étatique rapportent avoir été obligées à trouver une solution de garde pour leurs enfants dans le cadre de leurs démarches de recherche d'emploi, et soutenues dans ce sens.

4.5. Les facteurs facilitateurs

Jusqu'à maintenant, cette étude qualitative a mis en évidence un certain nombre d'obstacles entravant le recours aux crèches pour les familles migrantes socio-économiquement défavorisées. Ces obstacles ont trait à l'organisation des crèches en tant que structure d'accueil collectif. Mais cette étude qualitative auprès des familles migrantes fait aussi ressortir un certain nombre de facteurs qui semblent faciliter l'accès aux crèches. Ces facteurs touchent aux ressources financières ainsi qu'à la procédure d'inscription.

Comme souligné dans les sections précédentes, le coût d'une place dans une crèche reste souvent rédhibitoire pour les familles migrantes. Toutefois, deux facteurs semblent atténuer l'effet prohibitif du coût des crèches pour les familles migrantes et favoriser l'utilisation de ce mode de garde. C'est tout d'abord le fait qu'au moins un parent du ménage dispose d'un bon revenu. En effet, parmi les 10 familles de notre échantillon recourant à la crèche, 4 sont des familles où un des conjoints occupe un emploi moyennement à bien payé (chef technicien, entrepreneur, assistante médicale, agent de voirie). Cela ne signifie pas que toutes les familles disposant d'un revenu confortable recourent effectivement aux crèches. D'autres facteurs entrent en jeu, comme par exemple l'insertion professionnelle du deuxième conjoint et les horaires de travail. Mais ce facteur semble néanmoins réduire le poids des considérations financières.

Un deuxième facteur qui contribue également à atténuer le poids des frais de garde dans le choix d'une solution de garde est le fait de bénéficier d'une aide étatique (RI le plus souvent) soutenant les familles dans leurs démarches et dans le financement d'une place en crèche. Ainsi, il est significatif de voir que, parmi les 10 familles ayant une place en crèche, 4 sont soutenues financièrement par le RI pour le financement de la crèche, et une par l'EVAM pendant que la maman est en formation¹⁹.

Les PC Familles, entrées en vigueur en 2011 dans le canton de Vaud, constituent une autre forme de soutien étatique qui intervient pour rembourser les frais de garde des enfants. Toutefois, dans notre échantillon, cette forme de soutien reste plutôt marginale et encore peu connue. En effet, seules deux familles disent connaître et avoir demandé cette aide pour financer la garde en accueil familial de leurs enfants. Qui plus est, les PC familles ne semblent pas être aptes à encourager la garde en structure d'accueil collectif. Selon l'expérience des deux familles, cette aide intervient essentiellement pour rembourser les frais, une fois une solution de garde déjà trouvée par les parents. Le soutien offert dans le cadre du RI, quant à lui, implique aussi souvent un soutien personnalisé de la part de l'assistant-e social-e pour trouver une place dans une crèche. Il faut toutefois noter que les places en structure d'accueil collectif financées dans le cadre du RI se limitent souvent à 2-3 demi-journées par semaine.

Compte-tenu de ces deux facteurs, il apparaît que les plus pénalisés dans l'accès aux crèches sont les familles dans une situation intermédiaire, avec un revenu modeste mais suffisant pour ne pas avoir droit aux aides financières sous condition de ressources. Certaines familles arrivées très récemment et n'ayant pas droit aux prestations sociales sous condition de ressources de par leur statut de

¹⁹ Pour les familles migrantes issues de l'asile et qui sont du ressort de l'EVAM, l'EVAM finance une garde extrafamiliale uniquement en cas de formation, stage professionnel ou emploi.

migrant font aussi partie de ce groupe. Dans notre échantillon, cela concerne avant tout les familles portugaises arrivées récemment dans le cadre des accords de libre circulation.

Finalement, le fait d'avoir des contacts directs avec la directrice ou des collaborateurs d'une structure d'accueil collectif semble faciliter l'obtention d'une place dans la structure en question. Ainsi, quelques familles suggèrent que le fait de connaître une éducatrice ou de discuter directement avec la directrice peut aider à obtenir une place plus facilement.

« Pour trouver, ça prend du temps. Moi, ça a pris une année [après m'être inscrite], et après je suis allée sur place voir la directrice pour trouver de la place. Et après, j'ai attendu trois mois pour avoir la place. Mais c'est pas très clair pourquoi. Au centre d'inscription, je crois qu'il y a aussi une question d'ordre d'arrivée sur la liste. Peut-être voilà, c'est aussi une raison. Sinon, ici, j'ai demandé et je l'ai eu après 3 mois, donc c'était bien. Mais je ne sais pas. Peut-être c'était une chance, peut-être qu'au centre d'inscription ils allaient aussi m'appeler. Mais là, c'est la directrice qui m'a appelée pour me dire qu'il y avait de la place. » (Afr5)

« C'est un peu cher mais c'est bien, c'est bien. Heureusement aussi avec mes connaissances, c'était plus simple. [...] Je n'ai pas eu à attendre longtemps [pour une place à la crèche] grâce à mon amie qui travaillait là-bas et qui m'a dit « dis-moi tout ce que tu souhaiterais pour ton enfant, quand t'aimerais amener tes enfants, il n'y a pas de problème pour la place, on en trouvera une » Donc, je n'ai pas eu de problème pour ça. » (Kosalb2)

Le phénomène n'est pas systématique et, comme illustré dans la première des deux citations ci-dessus, il reste difficile à attester concrètement. Toutefois, les entretiens que nous avons menés avec des directeurs-trices de crèches confirment l'importance du contact direct et de la capacité des parents à faire part de leurs besoins (cf. chapitre 5). À noter également que les contacts directs semblent surtout efficaces pour les parents qui recherchent avant tout un objectif de socialisation à faible intensité et peuvent se montrer flexibles dans l'attribution des demi-journées.

4.6.L'accès à l'information

De manière générale, il ressort de cette étude auprès des familles migrantes que l'accès à l'information concernant le fonctionnement de l'accueil de jour et les démarches administratives ne pose pas de problème majeur. Comme le dit une des mères interrogées : *« Si on a besoin d'une information, on trouvera toujours un moyen pour se renseigner. »* (Kosalb8). De fait, les parents connaissent assez bien le fonctionnement général du système d'accueil de jour dans le canton de Vaud. L'organisation en réseaux régionaux, la centralisation des inscriptions, ainsi que le financement proportionnel aux revenus sont des aspects connus par la grande majorité des mères interrogées.

Plusieurs sources d'information sont utilisées par les familles pour se renseigner. En premier lieu, on peut relever l'entourage proche (famille et amis) ainsi que les autres parents rencontrés au parc ou à d'autres endroits. Comme souligné à plusieurs reprises dans ce chapitre, le réseau social constitue la

première source d'information pour les parents migrants. Ensuite, on remarque que souvent, les mères interrogées vont chercher les renseignements dont elles ont besoin directement auprès des structures d'accueil proches de leur domicile. Plusieurs mères sont dans ce cas, et témoignent d'une posture pro-active dans la recherche de renseignements nécessaires.

Dans ce cadre, les formalités d'inscription constituent rarement un obstacle majeur. A quelques exceptions près, les formalités ne sont pas jugées trop complexes. Quant à d'éventuels problèmes de langage, les parents désireux d'inscrire leur enfant dans une crèche ont toujours trouvé un moyen de remplir les formulaires. De manière générale, la non-maîtrise de la langue française n'apparaît donc pas comme un obstacle insurmontable à l'obtention d'une place de crèche, même si quelques mères interrogées rapportent que la langue pourrait freiner certaines de leurs amies dans les démarches (cf p.ex. Kosabl2)

Toutefois, il est intéressant de constater que les parents migrants ne reçoivent aucune information sur le système d'accueil de jour préscolaire de la part des autorités publiques, ni à leur arrivée en Suisse, ni à la naissance de leur enfant²⁰.

« I : Avez-vous déjà reçu des informations sur le système des crèches dans le canton de Vaud ?

R : Non. Quand les enfants naissent, on vous envoie plein de colis de Nestlé avec de la nourriture, des bons pour acheter des habits, etc. Mais j'ai jamais reçu un bon ou une information pour comment faire pour garder mon enfant si je désire travailler.» (Port1)

Si cette absence d'information ne semble pas poser de problème insurmontable aux parents intéressés par trouver une solution de garde extrafamilial, elle peut néanmoins freiner la familiarisation avec le système vaudois d'accueil de jour, et ainsi pénaliser l'intégration des enfants :

« Quand je suis arrivée ici au début, c'est vrai que je ne savais pas, ma référence était le Kosovo, je ne savais rien moi. Quand j'ai amené mon fils, je ne savais pas parce que c'est vrai que personne ne m'a informée qu'il y a ça, que c'est mieux de l'amener [en crèche], que l'enfant s'adapte, que lorsqu'il entre à l'école, il ne pleure pas comme les autres enfants. Parce que mon fils a perdu une année, une année pour n'apprendre que la langue [française] alors que ma fille va très bien maintenant, tu vois, elle ne rencontre pas de difficultés. Moi, si j'avais su pour mon fils, je ne l'aurais jamais gardé moi-même, j'aurais eu meilleur temps de l'amener une année plus tôt [en crèche] pour qu'il soit prêt lors de l'entrée à l'école obligatoire.» (Kosalb10)

De plus, comme signalé dans ce chapitre, le manque d'informations peut être aussi source de confusions et de croyances erronées sur le fonctionnement du système d'accueil collectif de jour et le coût des places.

²⁰ La seule exception est peut-être la ville de Lausanne. Une mère migrante en tout cas reporte avoir inscrit son enfant au jardin d'enfants suite à une 'publicité' reçue sur ces structures.

En conclusion, cette enquête qualitative auprès de plus de 30 familles migrantes vaudoises montre que les déterminants d'une moindre utilisation des crèches ne sont pas tellement à chercher du côté d'une éventuelle réticence culturelle à confier la garde de ses enfants à une institution externe. Bien que notre échantillon souffre certainement d'un léger biais de sélection en faveur des familles les plus sensibilisées à l'intégration de leurs enfants, la grande majorité des familles interrogées portent une appréciation positive sur les crèches.

Dans ce sens, le manque de places disponibles, les coûts ainsi que la rigidité des horaires pratiqués par les crèches constituent des facteurs décisifs du non-recours aux crèches parmi les familles migrantes. Pour les familles migrantes qui occupent plus fréquemment des emplois à bas salaires, les coûts entravent sérieusement l'accessibilité des crèches. Sur ce point, il est intéressant de noter que les familles les plus pénalisées sont les familles dont les deux parents travaillent et qui n'ont pas droit (pour des raisons financières ou liées au statut) à une aide étatique les soutenant financièrement pour la garde de leurs enfants.

Finalement, il faut aussi relever de profondes lacunes dans l'information transmise aux parents migrants. Si de l'avis des parents interrogés, cette absence d'information n'affecte pas fondamentalement les chances d'une prise en charge en crèches, elle peut freiner les choix des parents, voire même renforcer les croyances quant aux coûts élevés des crèches.

5. Le rôle des directeurs-trices de crèches

Dans le cadre de cette étude, nous avons eu la possibilité de nous entretenir avec quatre directeurs-trices de crèches de la région lausannoise. Nous en avons profité pour les interroger par rapport à leurs pratiques effectives en matière d'attribution des places. Pour nous, il était très important de pouvoir obtenir des réponses sincères. Pour cette raison, nous avons renoncé à enregistrer les entretiens et avons garanti l'anonymat des personnes interviewées. Les citations présentées ci-dessous sont reconstituées sur la base de notes prises pendant l'entretien.

5.1. Une grande marge de manœuvre dans l'attribution des places

Dans les quatre crèches visitées, les décisions d'attribution des places sont prises de manière autonome par les directeurs-trices, sur la base des inscriptions reçues, en général de manière centralisée au niveau du réseau. Les responsables de crèches contactés ont une vision assez semblable du processus d'attribution des places. D'un part, il y a les règles formelles de priorisation : l'ordre d'inscription sur la liste d'attente, le fait qu'un frère ou une sœur ait déjà une place dans la crèche, le fait de vivre dans un ménage monoparental, ou encore le fait que les deux parents aient un emploi (cf. chapitre 2). D'autre part, il y a la réalité de la gestion d'une crèche et un désir de tenir compte des besoins des familles au-delà de ce qui est prévu par les critères formels.

5.2. Le souhait de tenir compte du besoin

Cette notion de besoin est définie de manière très subjective par les directeurs-trices contacté-e-s. Souvent, elle a une forte connotation sociale : seraient ainsi prioritaires des familles désavantagées qui auraient plus de peine à trouver d'autres solutions. Comme l'affirme une des directrices contactées :

« Moi j'essaie vraiment de tenir compte des besoins des gens en difficulté. Donc, par exemple, maintenant j'ai une place qui se libère car il y a une famille qui déménage, mais je ne vais pas aller voir dans la liste. Je vais demander au CSR s'ils ont des besoins »
(Directrice 4, 02.12.2014).

La notion de besoin est parfois également définie en relation avec le fait de disposer ou non de solutions alternatives à la crèche. Ainsi, certains directeurs-trices affirment que le fait d'avoir déjà trouvé une solution, par exemple l'accueil familial, peut constituer un désavantage dans l'attribution d'une place. En même temps, ils reconnaissent que les préférences des parents doivent être prises en compte, mais que ceci est difficile au vu du contexte de pénurie. Cette idée est bien illustrée par une des directrices interviewées :

« Non, pour moi, c'est le souhait des parents qui compte. Mais bon, il y a vraiment une situation de pénurie. Donc, si une famille a déjà une solution, si elle a beaucoup de staff familial, peut-être qu'elle passera après une autre famille qui vient de débarquer en Suisse et ne connaît personne » (Directrice 3, 26.11.2014).

Il est intéressant de remarquer qu'en général, lorsque les directeurs-trices revendiquent de faire usage de leur marge de manœuvre dans l'attribution des places, ils disent le faire dans un but social, afin de venir en aide aux familles les plus désavantagées. En même temps, comme nous avons pu le voir au chapitre 3, globalement, les profils désavantagés sont clairement-sous représentés dans la population qui utilise les crèches. Il est évident que si, comme le suggèrent les quatre directeurs-trices interviewé-e-s, la marge de manœuvre était systématiquement utilisée pour favoriser les enfants issus de milieux défavorisés, on ne trouverait pas le biais constaté en faveur des classes moyennes et supérieures. Dans cette optique, il est possible que les quatre responsables interrogés ne soient pas représentatifs de l'ensemble des directeurs-trices du Canton, ou bien que l'argument « social » soit utilisé comme justification pour la marge de manœuvre possédée en matière d'attribution des places. Finalement, il est aussi possible que les profils favorisés pour des raisons sociales soient relativement peu nombreux, et qu'ils n'impactent pas sur les statistiques.

5.3. Le rôle de la liste d'attente

Comme en général, les réseaux ne parviennent pas à satisfaire la totalité de la demande, ils inscrivent en général les enfants sur une liste d'attente. Comme nous avons pu le voir au chapitre 2, dans certains réseaux, l'ordre d'inscription sur la liste d'attente est explicitement mentionné comme critère de priorité pour l'accès à une place d'accueil. On peut imaginer que dans les réseaux qui ne mentionnent pas ce critère de manière explicite, il soit tout de même pris en compte de manière implicite. Les réseaux qui mentionnent explicitement l'ordre d'inscription comme critère de priorisation, toutefois, ne le mettent en général pas en première place. D'autres critères, comme le fait d'avoir de membres de la fratrie déjà pris en charge dans la même crèche, viennent en général avant.

Nos entretiens avec les directeurs-trices de crèche nous ont permis de mettre en évidence un autre élément important dans l'application de l'ordre d'inscription comme critère de priorité. Plusieurs directeurs-trices ont affirmé signaler aux parents qu'une fois qu'ils ont inscrit leur enfant, il n'y a plus de nécessité de téléphoner ou de passer pour « appuyer » sa candidature. Au contraire, il suffit d'attendre son tour, et une fois qu'une place sera libre, ils seront contactés. Cette consigne est justifiée du fait que, au vu du nombre important de parents en attente, les directeurs-trices souhaitent limiter les prises de contact inutiles. Toutefois, ces mêmes directeurs-trices admettent également que les parents qui ne respectent pas cette consigne et téléphonent régulièrement sont probablement avantagés pour obtenir une place rapidement. Ainsi, selon trois des directeurs-trices contacté-e-s :

« Les parents, quand ils inscrivent leur enfant, reçoivent la consigne de ne pas nous téléphoner, car on ne veut pas être submergés par les coups de fil. Mais il y en a qui téléphonent quand même de temps en temps, et il faut dire que cela les avantage, car ça nous montre qu'ils ont toujours besoin » (Directrice 1, 13.11.2014).

« Il y a des parents qui téléphonent souvent. Il y en a même certains qui deviennent très insistants. En général, je leur dit de ne pas le faire, mais je dois reconnaître que ça sert de téléphoner, pas forcément parce que je me laisse mettre sous pression, mais

parce que je commence à connaître leur histoire, et en général ils ont vraiment besoin.»
(Directrice 4, 02.12.2014).

« Oui, il y en a qui téléphonent souvent. Le fait qu'ils téléphonent (ou qu'ils passent personnellement) probablement les avantage, car d'une part ils montrent qu'ils attendent toujours une place. D'autre part, dans notre crèche, nous avons beaucoup de départs en cours d'année. Donc, si j'ai un départ et le jour après quelqu'un vient qui peut reprendre les mêmes jours, on est les deux gagnants... parfois c'est une question d'arriver au bon moment... » (Entretien Directrice 2, 25.11.2014).

Ces citations, ainsi que d'autres expériences recueillies dans le cadre de notre enquête, suggèrent que la liste d'attente est un outil complexe à gérer pour les directeurs-trices de crèche. L'application de la logique de la liste d'attente se heurte à la réalité des demandes des parents, qui peuvent évoluer, et à la difficulté de trouver des correspondances entre les jours qui se libèrent suite à un départ et à ceux qui sont demandés par les parents sur la liste. Selon une directrice contactée :

« Faire appel à la liste, c'est parfois pénible, car quand je prends mon téléphone pour leur dire que nous avons une place, souvent le besoin a changé ou n'est plus là » (Directrice 4, 02.12.2014).

La liste d'attente semble être vue comme un outil peu pratique et trop rigide pour gérer l'accès à une ressource rare telle que les places en crèche. Les directeurs-trices sont donc très attaché-e-s à la marge de manœuvre dont ils/elles disposent. Un système de priorisation plus rigide, basé par exemple sur des points, est considéré comme inacceptable.

5.4. Egalité d'accès et gestion de la pénurie

Les entretiens réalisés avec quatre directeurs-trices de la région lausannoise nous permettent de mettre en évidence plusieurs facteurs qui pourraient être liés au biais d'accès observé dans notre analyse quantitative.

Plus précisément, l'application subjective d'un critère de besoin est susceptible de favoriser l'accès de deux catégories de personnes.

- D'une part, des enfants issus de familles qui rencontrent d'importantes difficultés et qui, par l'intervention du SPJ ou d'un CSR, obtiennent une place dans une optique de protection de l'enfant. Ces enfants représentent une petite minorité.
- D'autre part, des familles qui sont capables de communiquer leurs besoins. Ceci peut impliquer le fait de téléphoner régulièrement et d'aller outre la consigne générale de ne pas contacter directement la direction d'une crèche. Or, et même si une maîtrise limitée du français n'est pas un obstacle insurmontable aux démarches d'inscription (cf. chapitre 4), il est possible que cette capacité à démontrer sa situation de besoin soit plus développée auprès de familles qui maîtrisent bien la langue et les règles sociales de notre pays. Un niveau élevé de qualifications peut également aider dans l'argumentation des besoins.

6. Les déterminants du biais social dans l'accès aux crèches

Les différentes analyses réalisées dans le cadre de notre étude nous permettent de revenir sur les cinq hypothèses développées dans l'introduction de ce rapport. C'est ce que nous nous efforcerons de faire dans ce chapitre.

1) Facteurs liés aux marchés du travail

Le volume de travail réalisé dans un ménage est un déterminant très important de l'accès aux structures d'accueil collectif. Tous les éléments à notre disposition, à savoir les données statistiques, le point de vue des parents et les critères de sélection formels et informels appliqués pour gérer la pénurie de places d'accueil, vont dans ce sens. Ce résultat est une évidence. Toutefois, il est important de souligner le fait que ce facteur, seul, n'explique pas la totalité du biais social constaté. Preuve en est le cas des familles portugaises interrogées, qui indiquent en très grande majorité un volume élevé de travail, mais un recours aux structures d'accueil collectif de jour très faible. De plus, l'analyse multivariée présentée dans l'annexe 3 montre que, à égalité de taux d'activité de la mère (celui du père n'ayant pas d'impact sur le mode de garde choisi), des facteurs tels que la nationalité et le revenu restent des déterminants significatifs de la probabilité d'être pris en charge dans une crèche.

Un autre facteur lié au marché du travail ressort comme important, à savoir l'inadéquation entre un horaire de travail irrégulier et les heures d'ouverture limitées et rigides pratiqués par les crèches. L'analyse statistique multivariée (annexe 2) montre que le fait d'avoir une mère ayant des horaires de travail irréguliers réduit de moitié la probabilité que son enfant soit pris en charge par une crèche. L'analyse qualitative de même que la littérature (cf Martin et al. 2005) confirment ce résultat. En effet, comme nous l'avons vu dans le chapitre 4, plusieurs parents interrogés ont renoncé à l'option « crèche » à cause de ses horaires inflexibles.

2) Facteurs culturels

Il est fréquent aussi bien dans l'opinion publique que dans la littérature d'invoquer des motifs culturalistes pour expliquer le moindre recours des familles migrantes à l'accueil collectif et familial de jour. Ainsi, ce recours moindre s'expliquerait en partie par des modèles culturels traditionnels quant aux rôles des parents, et en partie par des sentiments négatifs des familles migrantes à l'égard des modes de garde extrafamiliale payants (Lafranchi et al. 2003, Schlanser 2011).

Notre étude ne permet pas de confirmer ces explications culturalistes. Si l'étude quantitative montre des variations importantes dans le recours aux différents modes de garde selon l'origine des parents (Europe de l'Ouest vs. Europe du Sud et de l'Est), en revanche, dans l'étude qualitative, l'origine des familles et l'appartenance culturelle ne joue pas un rôle majeur. Mis à part peut-être le cas des familles portugaises qui se distinguent par un taux d'emploi très élevé et un recours aux crèches comparativement faible, on ne peut distinguer de spécificités et de modèles culturels particuliers selon les nationalités. Dans chacune des communautés interrogées, on observe effectivement des familles qui se montrent plus traditionnelles dans leur répartition des tâches au sein du couple et dans leur appréhension de l'éducation des enfants. Mais à l'inverse, des familles progressistes se retrouvent aussi dans toutes les nationalités. Ces résultats vont dans le sens de plusieurs études, menées notamment en France, et montrant que les comportements d'activité des femmes

immigrées dans la société d'accueil tendent à converger après un certain temps vers les modèles d'emploi des mères indigènes (Février 2004)

Une étude qualitative suisse réalisée au début des années 2000 a montré que le degré d'ouverture des familles influence considérablement le choix du recours ou non à une structure institutionnelle, souvent plus que la nationalité d'origine elle-même (Lanfranchi et al. 2003). Les résultats de notre enquête qualitative auprès des familles appuient cette conclusion. Ils montrent également une forte capacité d'adaptation des parents à la société d'accueil dans laquelle ils vivent, ainsi qu'une forte sensibilisation à l'intégration sociale et scolaire de leurs enfants. Dans ce cadre, recours aux crèches et valeurs traditionnelles ne sont pas nécessairement antinomiques. En effet, dans notre échantillon, on observe plusieurs familles où prédomine une répartition traditionnelle des rôles parentaux, mais qui néanmoins font le choix de confier leurs enfants dans une structure d'accueil collectif.

3) Le coût élevé des crèches

De nombreux parents qui ont été interrogés ont mentionné le coût excessif comme un obstacle important pour l'utilisation du mode de garde « crèche ». Que le coût joue un rôle important ressort également de notre analyse quantitative, qui montre que le biais social s'atténue dans les réseaux qui requièrent une contribution financière plus modeste aux familles à bas revenu. En fait, sur la base des entretiens qualitatifs, le coût semble constituer un obstacle surtout pour des familles à revenu moyen-bas, qui ne bénéficient pas ou peu d'aides étatiques.

4) Difficulté administrative

Une quatrième hypothèse émise sur la base de la littérature existante identifiait la difficulté administrative d'accès aux crèches dans un contexte de pénurie de l'offre comme un obstacle au recours à l'accueil collectif de jour. Selon cette hypothèse, le moindre recours à l'accueil collectif de jour s'expliquerait surtout par une capacité limitée des parents migrants à naviguer dans le système bureaucratique et à se faire entendre auprès des instances décisionnelles (dans le cas vaudois, essentiellement les coordinateurs-rices de réseaux régionaux et les directeurs-rices de crèches).

Par rapport à cette hypothèse, l'étude menée auprès des familles suggère qu'il faut bien distinguer entre complexité des démarches pour l'inscription d'une part, et opacité administrative liée à la situation de pénurie de places d'autre part.

S'agissant du premier aspect, les entretiens auprès des parents montrent globalement que la procédure d'inscription et les démarches administratives ne posent pas de problème majeur aux parents. Pour les mères allophones, le recours au mari ou à d'autres connaissances semble fréquent. De même, plusieurs mamans rapportent être allées directement se renseigner auprès des structures de leurs quartiers pour comprendre comment fonctionne le système et comment s'inscrire.

En revanche, l'opacité administrative et les délais d'attente liés à la situation de pénurie de places apparaît comme un problème plus substantiel. Comme signalé dans le chapitre 4, les longs délais d'attente sans réponse sont une source majeure de renoncement au placement en crèche, soit par anticipation des difficultés, soit par découragement après plusieurs mois voire plusieurs années d'attente. Dans ce cadre, il faut noter que les familles recherchant une solution de garde pour plusieurs jours par semaine semblent plus fortement pénalisées que les parents intéressés par des places dites de socialisation, qui sont aussi plus flexibles dans leurs besoins.

5) Politique de sélection pratiquée par les crèches

Notre étude a mis en évidence l'existence d'une importante marge de manœuvre laissée aux directeurs-trices de crèches. Toutefois, nous n'avons obtenu aucune indication suggérant que cette marge de manœuvre serait utilisée pour favoriser l'accès d'enfants issus de familles à haut revenu. Nos entretiens ont plutôt mis en évidence le souhait d'utiliser cette marge de manœuvre pour favoriser des enfants issus de familles défavorisées. En réalité, nous devons reconnaître que la méthode retenue (entretiens personnels) ne permet pas forcément de mettre en évidence un biais dans le processus de sélection, qui peut très bien être inconscient. Pour cette raison, notre cinquième hypothèse ne peut pas être entièrement infirmée.

7. Recommandations

Dans cette partie, nous aimerions faire de recommandations spécifiquement destinées à la population migrante. Idéalement, il nous paraît clair que la solution du problème du biais social dans l'accès aux structures d'accueil collectif devrait passer par des mesures généralisées, à savoir l'augmentation du nombre de places et la réduction des montants facturés aux parents à bas revenu. A défaut de pouvoir, à brève échéance, atteindre ces deux objectifs, nous proposons les interventions suivantes :

1) Prise en charge par l'Etat d'une partie des coûts de garde pour les familles à bas revenu

Les dispositifs existants, notamment les PC familles permettent déjà la prise en charge des coûts de garde d'un enfant. Toutefois, les familles contactées ne profitent en général pas de cette possibilité. Il s'agirait de comprendre pourquoi des familles qui disent renoncer au mode de garde « crèche » ne font pas appel, ou ne peuvent pas faire appel, aux PC familles.

2) Développement des places de socialisation

Notre enquête montre qu'une large partie des familles, y compris celles où la mère est inactive professionnellement, sont intéressées par le placement en structure d'accueil collectif pour des motifs de socialisation. Sur ce point, le type de structure d'accueil collectif compte peu. De l'avis des parents, crèches comme jardin d'enfants remplissent cette fonction avec une qualité pédagogique similaire. Pour ces familles, l'accès à ces structures devrait pouvoir être garanti autant que possible. Pour éviter un effet de ghettoïsation contraire aux objectifs d'encouragement de l'intégration dans structures préscolaires ordinaires, il faudrait pouvoir continuer à promouvoir des places de socialisation dans chaque type de structure d'accueil collectif. En effet, comme le souligne le rapport d'évaluation du programme national d'encouragement à l'intégration dans le domaine préscolaire pour 2008 et 2011, dans ce domaine, il faut précisément garantir une offre étendue et des projets de plusieurs types pour tenir compte adéquatement de l'hétérogénéité des populations migrantes et des besoins spécifiques en matière de garde des enfants (Buholzer et al. 2012 : 20).

3) Amélioration de la valeur pédagogique de l'accueil familial de jour

Nous avons constaté qu'un certain nombre de familles font appel à l'accueil familial de jour par manque d'alternative, souvent avec des doutes quant à la valeur pédagogique de cette prise en charge. Par ailleurs, plusieurs parents doivent se tourner vers ce mode de garde à cause de leurs horaires de travail irréguliers. Une manière de répondre aux attentes des parents pourrait consister à coupler l'accueil familial à des formes d'accueil collectif. Concrètement, on pourrait imaginer une structure où se retrouvent plusieurs enfants accueillis en milieu familial pour quelques heures sous la responsabilité d'un personnel qualifié. Une mesure de ce type pourrait se greffer sur des structures existantes pendant des périodes de non-utilisation, et donc occasionner des coûts limités.

4) Sensibilisation des directeurs-trices à la problématique du biais social

Notre petite enquête auprès de quelques directeurs-trices de crèche nous a montré qu'en général, ces dernier-ères ne sont pas forcément conscient-e-s du biais social constaté. Il se peut qu'une simple sensibilisation à cet enjeu puisse les rendre plus attentifs-ives à la problématique et les inciter à être plus à l'écoute des besoins des familles migrantes.

5) Initier une politique d'information active

Notre étude révèle une quasi-inexistence des canaux d'information officiels pour les familles migrantes (même si la ville de Lausanne semble informer les parents sur l'existence des jardins d'enfants), ni au moment de l'accouchement ni à l'arrivée sur le territoire suisse. Si ce déficit d'information n'est pas jugé comme un obstacle insurmontable par les familles interrogées, il peut néanmoins contribuer à étayer les croyances quant à la difficile accessibilité des crèches. Il peut aussi entraver la familiarisation avec le système vaudois d'accueil de jour et la connaissance des bénéfices pour l'enfant des structures d'accueil collectif.

8. Quel rôle pour le BCI ?

Les recommandations développées dans le chapitre précédent se basent uniquement sur les résultats de notre étude. Toutefois, comme nous l'avons vu dans le chapitre 2, leur éventuelle mise en œuvre concerne un nombre important d'acteurs, appartenant à différents services de l'administration cantonale. Dans ce dernier chapitre, nous nous interrogeons sur le rôle que peut jouer le BCI dans la promotion des recommandations faites, notamment en relation avec le pilier « encouragement précoce » du PIC vaudois.

Les actions réalisées dans le cadre du PIC

Tout d'abord, nous constatons que les mesures mises en place dans le cadre du pilier « Encouragement précoce » vont dans le sens de nos recommandations. Les projets de préparation à l'école et de socialisation dans des espaces de rencontre parents-enfants permettent à des enfants d'âge préscolaire issus de la migration et potentiellement sujets à des difficultés d'intégration scolaire de bénéficier d'une offre de socialisation (cf. chapitre 2).

Toutefois, même si ces interventions ont permis jusqu'ici à plus d'un millier d'enfants migrants de bénéficier d'un accueil préscolaire extrafamilial chaque année (BCI 2014), elles restent d'une portée très limitée. Elles sont souvent limitées dans le temps, offrant une prise en charge de quelques heures par semaine, pendant quelques semaines, voire quelques mois pour ce qui concernent les structures d'accueil de proximité destinées aux participants à des cours de français ou autres programmes d'intégration. De plus, elles ne sont pas disponibles sur tout le territoire vaudois, mais de manière ponctuelle dans les communes/écoles qui ont décidé d'investir dans ces projets.

Pour les enfants comme pour les parents migrants, ces projets assurent une fonction de socialisation importante et favorisent l'accessibilité aux programmes d'intégration en permettant une prise en charge rapide et de proximité des enfants en âge préscolaire. Néanmoins, il semble évident que, malgré les bonnes intentions, ces interventions ponctuelles et limitées ne pourront pas compenser le désavantage en terme d'accès aux structures d'accueil collectif mis en évidence dans le présent rapport. Par ailleurs, du point de vue de la politique d'intégration, il faut relever que plusieurs de ces projets sont réservés à la population migrante et interviennent en dehors des structures ordinaires. Leurs effets en terme d'intégration sociale et linguistique semblent donc restreints comparés aux structures ordinaires d'accueil collectif de jour.

Comme mentionné dans le chapitre précédent, la solution au problème du biais social dans l'accès aux offres d'encouragement précoce devrait idéalement passer par des mesures généralisées telles que l'augmentation du nombre de places et la réduction des montants facturés aux parents à bas revenu. Il est toutefois clair que le BCI, en tant qu'organe cantonal chargé de piloter et coordonner la politique d'intégration vaudoise, n'a pas les compétences nécessaires pour initier et assurer seul cette tâche. Le BCI peut par contre jouer un rôle majeur à plusieurs niveaux.

Renforcer l'information

Le BCI pourrait jouer un rôle plus direct dans la diffusion de l'information concernant les possibilités offertes par le système d'accueil de jour vaudois (recommandation 5). Certes, les familles rencontrées ont en général admis qu'en soi, le manque d'information ne représentait pas un

obstacle majeur pour accéder aux structures d'accueil collectif de jour. Toutefois, l'effort actuellement consenti est très limité et un effort plus important pourrait être facilement réalisé. Une information pourrait être ainsi faite aux familles migrantes lors de leur arrivée en Suisse, et/ou à la naissance, en même temps que la communication d'informations au sujet d'autres formes de soutiens disponibles. A des fins préventives pour l'intégration sociale et scolaire des enfants migrants, il est important que l'information soit transmise aussi rapidement que possible. De ce point de vue, une politique de communication active lors de l'arrivée en Suisse et/ou de la naissance est à privilégier. Elle exigerait une collaboration étroite des communes et/ou des professionnels de la périnatalité (gynécologues, infirmières en puériculture, etc.).

En collaboration avec d'autres acteurs de la petite enfance (par exemple la FAJE ou l'OAJE), le BCI pourrait renforcer sa politique d'information et de sensibilisation visant les directeurs-trices de crèches qui, comme on l'a vu, ne sont pas toujours conscient-e-s des biais existants dans l'accès aux structures d'accueil collectif préscolaire (recommandation 4). Actuellement, des modules spécifiques de formation continue existent, et qui s'adressent également aux directeurs-rices de crèches. Toutefois, la participation à la formation continue reste facultative, et de ce fait, échappe toujours à une large partie des directeurs-rices de crèches.

Un rôle de catalyseur

De manière plus générale, un meilleur accès à des structures d'accueil de qualité pour les enfants issus de la migration exige un effort conjoint de plusieurs acteurs concernés. Le BCI pourrait jouer le rôle de catalyseur, en s'appuyant sur la plateforme d'échanges instituée par le BCI à la fin 2014 (cf. chapitre 2). Celle-ci, actuellement, ne comprend que des acteurs étatiques. On pourrait imaginer que des acteurs non-étatiques jouant un rôle important dans la politique de l'accueil de jour y soient également associés. Nous pensons par exemple à la FAJE ou à l'AMIFA, structure de coordination qui gère l'accueil en milieu familial dans le canton de Vaud. En endossant ce rôle de catalyseur et en collaborant avec d'autres acteurs, le BCI pourrait promouvoir des actions visant à réduire les biais constatés dans ce rapport. La question des coûts devrait être abordée avec le SPAS, service responsable de la mise en œuvre du RI et du SASH, responsable pour les PC familles et du financement des frais de garde pour les familles à bas revenu (recommandation 1). L'AMIFA, quant à elle, pourrait être un partenaire dans le développement de structures mixtes entre l'accueil familial et collectif (recommandation 3).

Avancer par des projets pilotes

Comme nous avons pu le voir tout au long de ce rapport, le domaine de l'accueil de jour des enfants est complexe et implique un grand nombre d'acteurs, incluant le Canton, les communes, les réseaux régionaux d'accueil de jour, et de nombreuses associations actives dans les questions d'intégration. Pour cette raison, le déploiement de nouvelles solutions à l'échelle cantonale paraît peu vraisemblable. Nous pensons donc que la meilleure manière pour avancer dans le sens esquissé par nos recommandations serait probablement d'organiser des projets pilotes, en collaboration avec les acteurs susmentionnés. Ceux-ci, dans la mesure où ils paraissent prometteurs, devraient ensuite être élargis à l'échelle du Canton. En effet, des interventions ponctuelles ne pourraient pas compenser les conséquences des biais d'accès mis en évidence dans ce rapport, qui sont, eux, généralisés. Dans l'élaboration de projets pilotes, il conviendrait d'impliquer toutes les régions du Canton, aussi dans une optique de sensibilisation à la problématique des acteurs concernés.

Bibliographie

- Abrassart, A. & Bonoli, G. (2014) *Obstacles To Childcare Services For Low Income Families: How Important Is The Cost Of The Service?*, paper presented at the XVII ISA World Congress of Sociology, Yokohama, 13-19 July.
- BCI (2013) *Programme d'intégration cantonal (PIC)*, Canton de Vaud, Etat au 28 juin 2013, Lausanne : Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme
- Bonoli, G., Abrassart, A. & Schlanser, R. (2010) *La politique tarifaire des réseaux d'accueil de jour des enfants dans le Canton de Vaud* Lausanne, Fondation pour l'Accueil de Jour de Enfants (FAJE), Research report.
- Bonoli, G. & Vuille, S. (2013) *L'accueil de jour des enfants dans le Canton de Vaud*, Lausanne, Fondation pour l'Accueil de Jour de Enfants (FAJE), Research report.
- COFF (2002) *Familles et migration : Etudes sur la situation des familles migrantes et recommandations de la COFF*, Berne : Commission fédérale de coordination pour les questions familiales COFF
- De Singly, F. (2003) *L'enquête et ses méthodes : Le questionnaire*, Paris : Nathan
- Esping-Andersen, G. (2009) *The incomplete revolution. Adapting to women's new roles*, Cambridge, Polity Press.
- Etat de Vaud (2013) *Rapport annuel de gestion 2013*, Lausanne : Etat de Vaud
- Etat de Vaud (2014) *Programme d'intégration cantonal (PIC) 2014-2017*, Lausanne : Etat de Vaud
- Felfe, C. & Lalive, R. (2012) *Early Child Care and Child Development: For Whom it Works and Why*, Bonn, IZA DP No. 7100.
- Février, H. (2004) Emploi des mères et garde des jeunes enfants en Europe, *Revue de l'OFCE*, 2004/3 no 90.
- Fibbi R., Bolzman C. et al. (2010) *Les Portugais en Suisse*, Bern-Wabern : Office fédéral des migrations
- Gremion M. et V. Hutter (2008) Stratégies parentales et dynamisme éducatif : l'exemple de familles migrantes en Suisse, In : Pithon G., Asdih C. et Larivée S. (eds.) *Construire une communauté éducative. Un partenariat famille-école-association*. Bruxelles : De Boeck, pp. 129-146
- Heckman, J. J. (2006) Skill Formation and the Economics of Investing in Disadvantaged Children. *Science*, 1900-1902.
- Johansen, A. S., Leibowitz, A., & Waite, L. J. (1996) The importance of child-care characteristics to choice of care. *Journal of Marriage and the Family*, 759-772.
- Lafranchi, A., Gruber J. & Gay, D. (2003) Succès scolaire des enfants d'immigrés : effets des espaces transitoires destinés à la petite enfance, in H.-R. Wicker, R. Fibbi & W. Haug (Eds.) *Les migrations et la Suisse*, Zürich : Seismo, pp. 486-484
- Martin, C., le Bihan B., Campeon A. & Gardin G. (2005) *Petite enfance et horaires atypiques : Analyse de quatre sites expérimentaux*, Dossier d'étude no 73/Octobre 2005, Rennes : Ecole nationale de la santé publique

OECD (2008) *Growing Unequal. Income Distribution and Poverty in OECD Countries*, Paris, OECD.

OFS (2009) *Newsletter Démos*, N°1, Avril 2009, Neuchâtel : Office fédéral de la Statistique

Magnuson, K., Ruhm, C. & Waldfogel, J. (2007) Does prekindergarten improve school preparation and performance? *Economics of Education Review*, 26, 33-51.

Schlanser, R. (2011) *Qui utilise les crèches en Suisse? Logiques sociales du recours aux structures d'accueil collectif pour la petite enfance*, Lausanne, IDHEAP, Cahier No. 264.

SCM (2014) *Valoriser la diversité dès l'enfance*, Cycle de formation continue. La Chaux-de-Fonds : Service de la cohésion multiculturelle

Van Lancker, W. & Ghysels, J. (2012) Who benefits? The social distribution of subsidized childcare in Sweden and Flanders. *Acta Sociologica*, 55, 125-142.

Références légales :

211.22 : Loi du 20 juin 2006 sur l'accueil de jour des enfants (LAJE)

211.22.1 : Règlement d'application de la loi du 20 juin 2006 sur l'accueil de jour des enfants (RLAJE), du 13 décembre 2006,

Annexe 1 : Guide d'entretien destiné aux familles

A. Un des parents sans travail et non –recours à la crèche	B. Mère qui travaille, mais recours à d'autres moyens de garde que crèche	3. Mère qui travaille et qui recourt à la crèche
CHOIX DU MOYEN DE GARDE		
1A. Comment avez-vous pris la décision de vous occuper vous-même de votre enfant ?	1B. Quels sont les principaux moyens de garde que vous utilisez ? A quelle fréquence et dans quelles circonstances ?	1C. Combien de temps par semaine ? Recours à d'autres moyens de garde également ?
2A. Comment faites-vous pour la garde de vos enfants quand vous avez des rdv (médecins, cours de langue, etc.) ?	2B : Comment en êtes-vous arrivés à choisir ces moyens de garde? Motifs particuliers ?	2C. Comment vous êtes-vous décidé à demander une place de crèche pour votre enfant ?
3A : Aimeriez-vous reprendre un travail un jour ? Si oui, à quelles conditions ?	3B. Etes-vous satisfait de ce/s moyen/s de garde ? Avantages et désavantages ?	3C. Comment avez-vous fait pour obtenir une place de crèche ? Quelles démarches avez-vous faites ? Combien de temps avez-vous attendu avant d'obtenir une place ?
4A. Si vous deviez travailler, comment vous organiseriez-vous pour la garde des enfants ? Mettriez-vous vos enfants en crèche ? En avez-vous déjà discuté avec votre mari -conjoint?	4B. Avez-vous déjà songé à mettre votre enfant à garder en crèche ? <ul style="list-style-type: none"> • Si oui, pour quelles raisons avez-vous finalement renoncé à cette option ? (opacité du système, coût, manque de places, etc.) • Si non, pour quelles raisons ? 	4C. Les démarches vous ont-elles paru compliquées ?

CONNAISSANCE DU SYSTÈME DES CRECHES

<p>5A. Que pouvez-vous me dire sur les crèches du canton de Vaud ? D'après ce que vous savez, comment fonctionnent-elles?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Où s'inscrire ? réseaux régionaux - Conditions pour obtenir une place de crèche 	<p>5B. Que pouvez-vous me dire sur les crèches du canton de Vaud ? D'après ce que vous savez, comment fonctionnent-elles?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Où s'inscrire ? réseaux régionaux - Conditions pour obtenir une place de crèche 	<p>5C. Que saviez-vous du fonctionnement des crèches avant d'inscrire votre enfant à la crèche ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Où s'inscrire ? réseaux régionaux - Conditions pour obtenir une place de crèche - Tarifs <p>Comment avez-vous obtenu ces renseignements ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recherches sur internet, associations, connaissances qui recouraient aux crèches ?
<p>6A. Savez-vous combien ça coûte pour une demi-journée? Est-ce que ce prix vous paraît abordable dans votre situation actuelle?</p>	<p>6B. Savez-vous combien ça coûte pour une demi-journée? Est-ce que ce prix vous paraît abordable / excessif dans votre situation actuelle?</p>	<p>6C. Est-ce que le coût que vous devez payer vous paraît abordable/ excessif ?</p>
<p>7A. Connaissez-vous dans votre entourage des personnes qui mettent leurs enfants à la crèche ? Qui ? Qu'en pensent-ils ?</p>	<p>7B. Connaissez-vous dans votre entourage des personnes qui mettent leurs enfants à la crèche ? Qui ? Qu'en pensent-ils ?</p>	<p>7C. Avez-vous trouvé difficile de trouver ces informations ?</p> <p>Connaissez-vous dans votre entourage des personnes qui mettent leurs enfants à la crèche ? Qui ? Cela vous a-t-il aidé ?</p>
<p>8A. Avez-vous déjà reçu des informations sur le système des crèches dans le Canton de Vaud ?</p>	<p>8B. Avez-vous déjà reçu des informations sur le système des crèches dans le Canton de Vaud ?</p>	
<p>9A. <i>Pr les Lausannois : Avez-vous déjà entendu parler des haltes-jeux ? Avez-vous déjà utilisé une telle structure ?</i></p>	<p>9B. <i>Pr les Lausannois : Avez-vous déjà entendu parler des haltes-jeux ? Avez-vous déjà utilisé une telle structure ?</i></p>	

VISION DES CRECHES

<p>10A. Que pensez-vous des crèches comme mode de garde d'enfants ?</p>	<p>10B. Que pensez-vous des crèches comme mode de garde d'enfants ?</p>	<p>10C. Que pensez-vous des crèches comme mode de garde d'enfants ?</p>
<p>11A. Pensez-vous que mettre un enfant à la crèche a un impact plutôt positif ou négatif pour son développement?</p> <p>Si oui, en quoi ? problèmes ?</p>	<p>11B. Pensez-vous que mettre un enfant à la crèche a un impact plutôt positif ou négatif pour son développement?</p> <p>Si oui, en quoi ? problèmes ?</p>	<p>11C. Pensez-vous que mettre un enfant à la crèche a un impact plutôt positif ou négatif pour son développement?</p> <p>Si oui, en quoi ? problèmes ?</p>
<p>12A. Dans un monde idéal, comment imaginez-vous la garde de vos enfants ? Qui, et pendant combien de temps ?</p>	<p>12B. Dans un monde idéal, comment imaginez-vous la garde de vos enfants ? Qui, et pendant combien de temps ?</p>	<p>12C. Dans un monde idéal, comment imaginez-vous la garde de vos enfants ? Qui, et pendant combien de temps ?</p>

Annexe 2 : Entretiens réalisés

1. Familles migrantes

Interview	Situation du ménage	Arrivée en CH de la mère	Emploi de la mère	Nbre d'enfants	Age du plus jeune enf.	Mode(s) de garde utilisé(s) pr le plus jeune enf.
Kosalb1	marié	1994	50%.	1	11 mois	gd-parents
Kosalb2	marié	1992	40%	3	2.5 ans	crèche + gd-parents
Kosalb3	marié	1994	100%.	1	11 mois	mam de jour
Kosalb4	Fam. monoparentale	1998	80%.	1	8 ans	crèche+gd-parents
Kosalb5	marié	1988	/	6	4 mois	jardin d'enfs
Kosalb6	marié	1992	/	3	7 ans	/
Kosalb7	marié	2007	100%	2	2 ans	mam de jour
Kosalb8	marié	2010	/	3	2 ans	jardin d'enfs
Kosalb9	marié	1995	/	1	15mois	gd-parents
Kosalb10	marié	2007	/	3	2 mois	crèche
Kosalb11	marié	1991	/	7	5 ans	crèche
Kosalb12	marié	2011	/	1	2,5 ans	crèche+gd-parents
Port1	marié	1986	50% min.	2	5 ans	mam de jour
Port2	Fam. recomposée	2005	80%	1	19mois	mam de jour + gd-parents
Port3	concubinage	1990	Var.	1	3 ans	mam de jour
Port4	marié	2009	100%	2	2 mois	mam de jour
Port5	marié	2007	80%	1	11mois	mam de jour + gd-parents
Port6	marié	2008	100%	1	20mois	gd-parents
Port7	marié	2012	100%	2	1 an	mam de jour
Port8	marié	2013	env.40%	1	2 ans	amie
Port9	marié	2013	/	2	3.5ans	crèche
Turq1	marié	née en CH	/	3	1.5 an	gd-parents + jardin d'enf
Turq2	marié	1994	50%	3	3 ans	gd-parents + jardin d'enf
Turq3	marié	2003	20-40%	2	3 ans	crèche
Turq4	marié	2006	/	3	2.5 ans	jardin d'enf
Turq5	Fam. monoparentale	2008	Var.	2	4.5 ans	crèche
Turq6	marié	2000	Var.	2	3 ans	/
Turq7	marié	2008	Var.	1	3 ans	jardin d'enfs
Afr1	Fam. monoparentale	2009	Format°	1	4 ans	mam de jour + jardin d'enf
Afr2	Fam. monoparentale	2007	70%	2	4 ans	mam de jour
Afr3	marié	2006/10	/	2	5 ans	crèche
Afr4	Fam. monoparentale	Suisse	Format°	2	4 ans	mam de jour +grands-parents
Afr5	marié	2006/10	Var.	3	4 ans	crèche + amie

Note: La catégorie 'Jardin d'enfants' inclut aussi les halte-jeux et garderies organisées par les cours de français

2. Directeurs-trices de crèches

Identifiant	Date	Lieu
Directrice 1	13.11.2014	Agglomération lausannoise
Directrice 2	25.11.2014	Agglomération lausannoise
Directrice 3	26.11.2014	Agglomération lausannoise
Directrice 4	26.11.2014	Agglomération lausannoise

Annexe 3 : Analyses multivariées

Régression logistiques de trois principaux modes de garde et du fait de ne pas être gardé, enfants d'âge préscolaire, prise en charge d'au moins 8h/sema (Odds-ratios ; entre parenthèses, statistique z)

		1	2	3	4
		Crèche	Accueil familial	Grands parents	Sans garde extrafamiliale
Taux d'activité de la mère	inactive	0.361*** (-3.73)	0.269** (-3.02)	0.111*** (-6.81)	9.268*** (6.8)
	tx d'activité<50%	0.346** (-3.08)	1.888 (1.73)	0.363** (-3.03)	1.439 (0.74)
	tx d'activité 50%-69%	Référence			
	tx d'activité 70-89%	1.602 (1.82)	1.096 (0.28)	1.160 (0.57)	0.563 (-1.21)
	tx d'activité 90-100%	1.070 (0.25)	1.761 (1.65)	0.719 (-1.18)	1.292306 (0.62)
Age de l'enfant	âge enfant=<12mois	Référence			
	âge enfant= 1 an	2.670*** (3.27)	1.013 (0.04)	1.373 (1.15)	0.527* (-2.16)
	âge enfant= 2 ans	4.225*** (4.53)	1.427 (1)	1.388 (1.19)	0.282*** (-3.8)
	âge enfant= 3 ans	6.317*** (5.93)	1.004 (0.01)	1.375 (1.09)	0.149*** (-5.39)
	âge enfant= 4 ans	5.919*** (3.67)	0.445 (-1.18)	3.185** (2.62)	0.043** (-3.19)
Nbre d'enfants dans le ménage	1 enfant	1.363 (1.55)	1.758* (2.33)	1.226 (0.99)	0.802 (-0.91)
	2 enfants	Référence			
	3 enfants	0.784 (-0.79)	0.440 (-1.62)	0.740 (-0.89)	1.005 (0.01)
	4 enfants	0.487 (-1.05)	0.852 (-0.21)	0.197 (-1.91)	1.006 (0.01)
Revenu	Jusqu'à 4000Frs	1.375 (0.75)	2.483 (1.74)	0.226* (-2.24)	1.582 (0.94)
	4001-6000Frs	1.127 (0.35)	1.078 (0.18)	0.632 (-1.38)	1.731 (1.7)
	6001-8000Frs	Référence			
	8001-10000Frs	1.943 * (2.28)	1.828 (1.63)	1.230 (0.7)	0.452* (-2.25)
	10001-15000Frs	2.175** (2.77)	2.063 (1.94)	0.835 (-0.62)	0.538 (-1.6)
	Plus de 15000Frs	5.989*** (4.65)	1.160 (0.28)	1.078 (0.2)	0.197* (-2.45)
Formation de la mère	Ecole obligatoire	0.723 (-0.85)	1.353 (0.72)	0.755 (-0.68)	1.766 (1.43)
	Apprentissage	Référence			

	Maturité	1.385 (0.93)	1.932 (1.7)	0.890 (-0.33)	1.674 (1.34)
	Ecole professionnelle	1.259 (0.75)	0.566 (-1.36)	0.820 (-0.56)	1.594 (1.13)
	Uni/HES	1.351 (1.26)	0.917 (-0.28)	0.735 (-1.29)	1.343 (0.92)
Nationalité de l'enfant	Suisse	Référence			
	Europe du Nord	2.484** (2.88)	0.830 (-0.43)	0.068*** (-5.01)	1.076 (0.19)
	Europe du sud	0.456** (-2.09)	1.937 (1.67)	0.412** (-2.66)	1.118 (0.26)
	Europe de l'est	0.355 (-1.81)	0.568 (-0.61)	0.493 (-0.71)	1.630 (0.75)
	Autre pays	0.909 (-0.2)	1.381 (0.51)	0.142 (-1.88)	1.968 (1.56)
Horaire	Travail irrégulier de la mère	0.467** (-2.65)	1.169 (0.47)	0.468* (-2.54)	2.703* (2.52)
Lieu de domicile	Ville	Référence			
	Autre commune	0.523** (-2.91)	1.605 (1.6)	1.089 (0.36)	1.198 (0.63)
	Campagne	0.389*** (-3.9)	2.592** (3.07)	1.917 (2.62)	0.911 (-0.29)
Monoparentale	Famille monoparentale	2.622* (2.36)	1.154 (0.29)	1.242 (-0.06)	0.289* (-2.02)
N		768	746	738	801

Notes :

- Seuils de significativité : * = 5% ; ** = 1% ; *** = 0.1%
- Les coefficients (odds ratios, o.r) peuvent être interprétés comme la variation de la probabilité d'être pris en charge par un mode de garde donné lorsqu'on passe de la catégorie de référence à une des autres catégories. Exemple de lecture : la probabilité d'être pris en charge dans une crèche pour un enfants vivant dans un ménage avec un revenu brut compris entre 8001 et 10000 Frs/mois est 1.94 fois supérieure à celle d'un enfant vivant dans un ménage dont le revenu se situe entre 6001 et 8000 Frs/mois, donc pratiquement le double.